

**Projet d'appui aux filets sociaux : Cadre de Planification en faveur de la Population
Batwa**

Réalisé par BARAKAMFITIYE Tharcisse, consultant

Bujumbura, octobre 2016

Sommaire

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	4
RESUME EXECUTIF.....	5
EXECUTIVE SUMMARY.....	8
CHAPITRE 0. INTRODUCTION	11
0.1. Contexte national et sectoriel	11
0.2. Contexte et justification	13
0.3. Description du projet.....	13
0.4. Objectif du Cadre de planification en faveur de la population Batwa	15
CHAPITRE I. PRESENTATION DE LA POPULATION BATWA.	17
1.1. Situation démographique.....	17
1.2. Etat des lieux au niveau social.....	17
1.3. Méthodologie	21
CHAPITRE II. CADRE JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL.....	22
2.1. Cadre national	22
2.2. Cadre juridique de la Banque Mondiale.....	22
2.3. Cadre international.....	23
2.4. Comparaison entre le cadre règlementaire de Burundi et de la Banque mondiale.	24
2.5. Commentaires et conclusion.....	24
CHAPITRE III : IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR LA POPULATION BATWA.....	26
3.1. Impacts positifs potentiels.	26
3.2. Risques probables pouvant affecter négativement les Batwa.....	27
3.3. Mesures de minimisation et d'atténuation.....	27
CHAPITRE IV : PLAN DE REALISATION DES PLANS SPECIFIQUES AUX PROVINCES CIBLEES	29
CHAPITRE V. CADRE DE CONSULTATION PARTICIPATIVE DES PARTIES PRENANTES AU PROJET.....	31
CHAPITRE VI. ACTIONS DU CADRE DE PLANIFICATION A MENER EN FAVEUR DE LA POPULATION BATWA.....	34
CHAPITRE VII : MECANISMES INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES EN FAVEUR DES BATWA.....	37
7.1. Mécanisme institutionnel.....	37
7.2. Analyse des parties prenantes	38
CHAPITRE VIII : MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION.	41
8.1. Système de suivi-évaluation.	41
8.2. Quelques indicateurs des résultats.	41

CHAPITRE IX. PROCEDURES DE RESOLUTION ET DE GESTION DES PLAINTES	43
9.1. La prévention des conflits.	43
9.2. La résolution des conflits à travers les mécanismes traditionnels.....	43
9.3. Recours à la justice.....	44
CHAPITRE X. CONCLUSION	45
ANNEXES.....	46
Annexe 1. Termes de référence pour la réalisation du cadre de planification en faveur des peuples autochtones pour le projet des transferts monétaires.....	47
Annexe 2. Rapport synthèse des consultations organisées à l’endroit des Batwa de la zone du projet.....	50
Annexe 3. Liste des personnes rencontrées.....	54
Annexe 3.1. Liste des autorités administratives et sectorielles rencontrées.....	54
Annexe 3.2. Liste des Participants aux consultations organisées à l’endroit des Batwa et aux associations qui les appuient.	55
Annexe 4. Calendrier des consultations.....	61
Annexe 5 : Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale	Error! Bookmark not defined.
Annexe 6 : Formulaire de gestion des plaintes	63

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADD	: Association Duhaguruke Dukore
CCC	: Communication pour le changement de comportement
CDC	: Comités de Développement Collinaire
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
CPPA	: Cadre de Planification en faveur de la Population Batwa
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DHS	: Demographic and Health Survey
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
IDH	: Indice de Développement Humain
IEC	: Information-Éducation-Communication
IFPRI	: International Food Policy Research Institute
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ODP	: Opérateurs de Proximité
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PADSS	: Projet d'Appui au Développement du Secteur de la Santé
PMS	: Package Impact Evaluation Survey, 2012-2013
PNSP	: Politique Nationale de Protection Sociale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PUVSBGSF	: Projet d'Urgence relatif à la Violence Sexuelle Basée sur le Genre et la Santé des Femmes dans la Région des Grands Lacs
SEP-CNPS	: Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIPROBA	: Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa
VIH/SIDA	: Virus Immuno Déficitaire Acquis

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale de la protection sociale, le Gouvernement du Burundi prépare un projet d'appui aux filets sociaux avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale.

L'objectif global du projet vise à fournir des transferts monétaires réguliers aux ménages avec des enfants, en situation de pauvreté extrême et de vulnérabilité dans des zones sélectionnées, tout en renforçant les mécanismes opérationnels permettant la mise en place d'un système élémentaire de filets sociaux. Son impact est donc de contribuer à la réduction de la pauvreté des ménages les plus pauvres et plus vulnérables de la zone du projet à travers le transfert monétaire et la réalisation des activités complémentaires ainsi que le soutien au système des filets sociaux. Pour atteindre l'objectif ci-haut développé, le projet est articulé autour de trois composantes à savoir: (i) Soutien au programme national de transferts monétaires, (ii) Soutien à la mise en place des fondations d'un système national de filets sociaux et (iii) Gestion du projet. Les activités du projet sont décrites dans ses trois (3) composantes ci-haut indiquées et portent essentiellement sur la constitution d'un registre unique où sont enregistrés les ménages les plus pauvres identifiés dans la zone d'action du projet, les transferts monétaires et la réalisation des activités d'accompagnement.

Ladite zone s'étend sur seize communes dans quatre (4) provinces à savoir celle de Gitega, Karusi, Kirundo et Ruyigi.

Les bénéficiaires directs du projet sont les ménages inscrits dans le registre des bénéficiaires et recevant les transferts monétaires. Au sein des ménages, les femmes (à qui sont versés les transferts monétaires) et les jeunes enfants (qui constituent les cibles des activités visant à modifier les comportements et des investissements dans le capital humain) sont censés être les principaux bénéficiaires des interventions du projet.

Les bénéficiaires indirects incluent tous les ménages inscrits dans le registre susceptibles de recevoir des bénéfices d'autres interventions de protection sociale, mais aussi les ménages vivant dans les collines où le programme de transferts monétaires et ses interventions complémentaires opèrent par le biais des activités de promotion du changement des comportements au niveau des collines et de l'impact des transferts monétaires sur l'économie locale. Les bénéficiaires indirects englobent également les deux principaux organismes d'exécution (le SEP/CNPS et la Direction de la Solidarité Nationale du MSNDPHG) par le biais des activités de consolidation des capacités.

La préparation du projet a confirmé l'existence des populations autochtones/Batwa dans sa zone d'action. En effet, les Batwa constituent une des trois (3) composantes ethniques qui composent la société du Burundi. Ils sont estimés à plus ou moins 1% de la population du pays et à 26 740, soit 6 935 ménages (en 2015 : chiffres actualisés par projection) au total dans les quatre provinces où le projet opérera. Ils vivent dans une pauvreté extrême et connaissent des problèmes de marginalisation et de discrimination.

Comme il en est d'usage dans de tels cas, la politique de sauvegarde PO 4.10 de la Banque Mondiale doit être enclenchée. Elle se matérialise par l'élaboration d'un Cadre de Planification en faveur des populations Autochtones/Batwa (CPPA). Il sert à s'assurer que le projet respectera la dignité, les droits, les intérêts, les spécificités culturelles de la population Batwa et que cette dernière bénéficiera de tous les avantages du projet au même titre que les autres citoyens.

La méthodologie développée lors de l'élaboration du présent cadre est axée sur une démarche holistique (intégrée) permettant la collecte du maximum d'informations nécessaires et la vérification de leur fiabilité. Elle est aussi participative, ascendante et inclusive. Ce processus

consultatif a été conduit grâce aux entretiens individuels et en focus groups à l'aide des guides conçus à cet effet. Ces consultations à travers un diagnostic participatif a permis de refléter la situation socio-économique des Batwa, les actions à mener en vue de contribuer à y remédier, les risques inhérents à la mise en œuvre des actions du projet et les mesures de minimisations. Il a été aussi question d'identifier les partenaires intervenant en faveur des Batwa ainsi que leurs domaines d'intervention.

Les résultats de l'analyse de leur situation socio-économique s'articulent sur les constats ci-après : (i) la marginalisation et la discrimination des Batwa par les autres communautés ethniques, (ii) le faible accès à la santé en particulier pour les enfants de moins de 5 ans et pour les femmes enceintes et allaitantes, (iii) le faible accès des enfants Batwa à la scolarisation, (iv) de faibles capacités en matière d'éducation nutritionnelle, (v) l'insécurité alimentaire, (vi) la précarité de l'hygiène tant au niveau corporel, domestique, alimentaire qu'au niveau des ustensiles de cuisine, (vi) les problèmes d'accès à la justice, (vii) la faible participation des Batwa aux instances de prise de décision se traduisant par leur faible représentativité dans les différents comités sectoriels mis en place au niveau communautaire, (viii) le manque d'accès à la terre ainsi que (ix) leur faible accès à l'habitat.

Quant aux actions potentielles à mener, elles s'articulent sur les aspects essentiels ci-après :

- Enregistrement des bénéficiaires identifiés dans le registre unique ;
- Activités de sensibilisation et d'informations des Batwa pour le changement de comportement à travers les outils d'ICE et de CCC. Ces séances porteront sur plusieurs modules (développement de la petite enfance, éducation nutritionnelle, l'hygiène et l'assainissement, le planning familial, la prise en charge des violences sexuelles basées sur le genre, la lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA, etc) ;
- Renforcement des capacités des Batwa et de leurs associations (alphabétisation, suivi évaluation participatif, organisation et gestion des associations, notions élémentaires de comptabilité, utilisation des téléphones, etc.) ;
- Appui des Batwa dans l'acquisition des documents administratifs (cartes d'identité, extraits d'actes de naissance et de mariage) ;
- Transfert monétaire ;
- Suivi-évaluation participatif de la mise en œuvre des actions du présent Cadre de plan

Le budget pour la mise en œuvre des activités du présent Cadre de plan est estimé à **200 000 USD**.

Les acteurs identifiés comme intervenant en faveur des Batwa dans la zone du projet sont notamment le gouvernement du Burundi à travers ses Départements ministériels, les partenaires techniques et financiers, les ONGs et la société civile. Nous citons notamment le Gouvernement avec ses départements, les projets soutenus par la Banque Mondiale et autres bailleurs, les ONGs comme CONCERN, Norwegian Church Aid, World Vision, CARE et la société civile comme l'UNIPROBA, Action Batwa et ADD ainsi que des associations locales.

L'évaluation sociale du projet s'articulera sur cinq étapes à savoir (i) l'examen du cadre juridique et institutionnel applicables à la population Batwa, (ii) la collecte des données de base sur les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles et politiques de la population Batwa de la zone du projet, (iii) l'identification des principales parties prenantes clés du projet et élaborer un processus culturellement adapté pour consulter la population Batwa à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet, (iv) l'évaluation des répercussions négatives et positives potentielles du projet, (v) l'identification des mesures à prendre pour éviter ces répercussions négatives ou, si cela n'est pas possible, identifier les mesures de nature à atténuer,

minimiser ou compenser de telles répercussions et à assurer que la population Batwa tire du projet des avantages culturellement adaptés.

L'Unité d'appui à la mise en œuvre du projet sera responsable pour la mise en œuvre du présent cadre, en étroite collaboration avec les représentants des Batwas, les points focaux communaux et provinciaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de présent cadre, les points focaux provinciaux vont assurer la bonne participation des Batwas dès le début du projet. Avec la sélection des collines participantes, des plans provinciaux en faveur des peuples autochtones Batwas seront préparés par la SEP avant de lancer les activités sur chaque colline. Une fois les plans seront validés par les Batwas bénéficiaires dans la province, l'ensemble des Batwas bénéficiaires dans la province nommera un représentant qui sera responsable pour la coordination de toute activité concernant les Batwas bénéficiaires. Cette personne travaillera en étroite collaboration avec les points focaux communaux et provinciaux. Tout rapport préparé par ces représentants seront envoyés au niveau central avec copies aux autorités communales et provinciales.

Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions du cadre de planification s'inspirera du système de suivi-évaluation du projet dans sa globalité. Ce dernier devra être participatif et inclusif afin que chaque acteur concerné puisse jouer le rôle qui est le sien en vue d'assurer l'appropriation des acquis. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ce cadre se fera tant au niveau national, provincial et communal.

En cas des plaintes éventuelles liées à la mise en œuvre des activités du présent cadre, un mécanisme de gestion des plaintes a été proposé. Il est basé sur ces activités préventives, de médiation, de négociation, d'arbitrage et de recours à la justice.

EXECUTIVE SUMMARY

In the implementation of its national social protection policy, the Government of Burundi is preparing a project to support social safety nets with technical and financial support from the World Bank.

The overall objectives of the project are to provide regular cash transfers to extreme poor and vulnerable households with children in selected areas while strengthening the delivery mechanisms for the development of a basic social safety net system. Its impact is that of contributing to poverty reduction in the poorest and most vulnerable households in the project area through the support of the money transfers and the realization of complementary activities as well as the system of social safety nets. To achieve the above objective, the project is based on three components: (i) Support to cash transfer program, (ii) Support to the delivery mechanisms of a basic social safety net system and (iii) Project management. Project activities are described in its three (3) components mentioned above and focused on the creation of a registry to record the poorest households identified in the project area, cash transfers and the realization of accompanying activities. The project area extends over sixteen communes in four (4) provinces: Gitega, Karuzi, Kirundo and Ruyigi.

The direct project beneficiaries are households registered in the beneficiary database and receiving money transfers. Within households, women (who receive the cash transfers) and young children (who are the target of efforts to change behavior and investment in human capital) are expected to be the main beneficiaries of project interventions.

The indirect beneficiaries include all households enrolled in the targeting database that may receive benefits from other social protection interventions, but also households living in the hills (“collines”, the lowest level administrative unit) where the cash transfer program and its complementary interventions operate through activities promoting behavioral change and the impact of cash transfers on the local economy. The indirect beneficiaries also include two main implementing agencies (SEP/CNPS and the Directorate of National Solidarity MSNDPHG) through capacity building.

The project preparation confirmed the existence of indigenous people / Batwa in its area. The Batwa are one of three (3) ethnic groups of Burundi. They make about 1% of the population of Burundi. In the area of intervention, it amounted to 26.740 persons (6.935 households) in 2015.

The Batwa are a recognized indigenous people who live in extreme poverty and face marginalization and discrimination. In such cases, the World Bank safeguard policy OP 4.10 should be triggered. The application of the policy has resulted in the preparation of an Indigenous Peoples Planning Framework (IPPF) for the Batwa. With this, the project will respect the dignity, rights, interests, cultural specificities of the Batwa population and ensure they will benefit from all the advantages of the project as well as other citizens.

The methodology developed during the development of this framework for collecting the necessary information and verification of their reliability was holistic (integrated). It was also participatory and inclusive. This consultative process was conducted through individual

interviews and focus groups with guides designed for this purpose. These consultations through participatory diagnosis allowed to reflect the socio-economic situation of the Batwa, the actions needed to help address this situation, the risks inherent in the implementation of project activities and potential mitigation measures. The consultations also helped identifying partners working in favor of Batwa communities.

The results of the analysis of their socio-economic situation highlight the following findings: (i) marginalization and discrimination of the Batwa by other ethnic communities, (ii) lack of access to health especially for children under 5 and pregnant and lactating women, (iii) lack of access Batwa children to education, (iv) weak capacity in nutrition education, (v) food insecurity, (vi) precarious hygiene practices --body, domestic, food preparation and kitchen utensils, (vi) access to justice issues, (vii) low Batwa participation in the instances of decision making resulting in their low representation in the various sectoral committees set up at Community level, (viii) lack of access to land and (ix) low access to housing.

As for the potential actions to be taken, they focus on the essential aspects below:

- Registration of the beneficiaries identified in the database;
- Outreach and information to Batwa for behavior change through the ICE and BCC tools. These sessions will be focused on several modules (early childhood development, nutrition education, hygiene and sanitation, family planning, the treatment of sexual and gender based violence, the fight against malaria, HIV / AIDS, etc.);
- Capacity building of the Batwa and their associations (literacy, participatory monitoring and evaluation, organization and management of associations, basic bookkeeping, phone use, etc.);
- Support of the Batwa in the acquisition of administrative documents (identity cards, extracts of birth certificates and marriage);
- Cash transfer;
- Participatory monitoring and evaluation of the implementation of the actions of this Plan Framework

The budget for the implementation of the activities of this Planning Framework is estimated at **200,000 USD**.

The actors identified in the project area include the Government of Burundi through its ministerial departments, technical and financial partners, NGOs and civil society, projects supported by the World Bank and other donors, NGOs as CONCERN, Norwegian Church Aid, World Vision, CARE and civil society as UNIPROBA, Action Batwa and ADD and other local Batwa associations.

The social assessment of the project will be focused on five stages: (i) the review of the legal and institutional framework applicable to the “Batwa”, (ii) the collection of baseline data on demographic, social, cultural and political characteristics of the Batwa population in the project area, (iii) the identification of the main project stakeholders and the development of a culturally appropriate process for consulting the “Batwa” at every stage of the preparation and execution of the project, (iv) the assessment of potential positive and negative impacts of the project, (v) the identification of measures to avoid these negative impacts, or if this is not possible,

measures to mitigate, minimize or compensate for such impacts and to ensure that the Batwa population draws culturally appropriate project benefits.

The implementation support unit will be responsible for the implementation of this planning framework, in close collaboration with Batwa representatives, and project province and commune-level focal points. From the beginning of the project, the project provincial focal points will ensure the strong participation of the Batwa in the implementation of this framework. After the selection of the participating “collines”, provincial indigenous peoples’ plans will be prepared by SEP before launching activities in each “colline”. Once Batwa beneficiaries in the province validate the plan, they will nominate a representative who will be responsible for the coordination of any activities concerning the Batwa beneficiaries. This individual will work in close collaboration with the project communal and provincial focal points. Any report prepared by these representatives will be sent to the central level, copied to provincial and communal authorities.

The monitoring and evaluation of the implementation mechanism of action planning framework will be based on project monitoring and evaluation system as a whole. The latter should be participatory and inclusive so that all stakeholders can play their role to ensure ownership of learning. The monitoring and evaluation of the implementation of this framework will be at national, provincial and communal level.

In case of any complaints related to the implementation of the activities of this framework, a complaint mechanism has been proposed. It is based on these preventive activities, mediation, negotiation, arbitration and recourse to justice.

CHAPITRE 0. INTRODUCTION

0.1. Contexte national et sectoriel

Après la signature des Accords de Paix d'Arusha en Août 2000 suite à un conflit armé et la mise en place d'un processus démocratique, le Burundi a enregistré une croissance économique notable. Compte tenu de l'importance des dégâts (pertes de beaucoup de biens de valeurs lors des déplacements de la population à l'intérieur et à l'extérieur du pays) occasionnés par la crise socio-politique qui a secoué le pays depuis 1993, la pauvreté et la vulnérabilité y restent répandues. La relative prospérité économique et croissance demeurent toutefois insuffisantes pour permettre une amélioration durable des conditions de vie de la plupart des ménages. En outre, la forte croissance démographique (2,4 pour cent par an) représente une menace supplémentaire pour les progrès économiques. Cette situation est à l'origine de la réduction de la disponibilité des terres alors que plus de 90% de la population burundaise vit de l'agriculture. La densité de la population est très élevée (340 habitants par km² pouvant même atteindre 500 habitants par km² dans certains endroits) et près de 30 pour cent des ménages ruraux possèdent moins d'un hectare de terre cultivable. C'est dans ce contexte que la part de la population souffrant de pénuries alimentaires reste maintenue à un niveau élevé (60 pour cent).

Enfin, bien que le score obtenu par le Burundi dans le cadre de l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD ait augmenté de 2,7 pour cent entre 2005 et 2013 sous l'effet des importants progrès de l'éducation et de la santé sur cette période, le pays occupe encore la 184^{ème} place sur un total de 188 en 2014.

Cette vulnérabilité structurelle a été exacerbée par l'effet cumulatif de chocs négatifs successifs, tels que des aléas climatiques comme des sécheresses prolongées et des prix alimentaires élevés ainsi que la présente crise politique et économique. Mesurées par le coefficient de Gini, les inégalités ont augmenté au niveau national (passant de 43,5 à 46,3 pour cent entre 2006 et 2012) mais aussi en milieu rural, confirmant ainsi que la croissance économique ne peut à elle seule tirer les habitants de la pauvreté et doit être complétée par des interventions ciblées.

La malnutrition présente encore une grave menace pour le développement humain du pays. En effet, 58 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois souffraient en 2010 (DHS 2010) d'un retard de croissance (faible taille-pour-âge ou malnutrition chronique) avec des taux de 71 pour cent dans certains districts du Nord de Ngozi ; ce chiffre est estimé à 49 pour cent pour 2014. Le Burundi était en 2013 le pays présentant la plus forte insécurité alimentaire au monde (IFPRI, 2013). La malnutrition chronique des enfants reflète le niveau extrême d'insécurité alimentaire qui règne dans le pays et qui est lié à la petite taille des parcelles, aux chocs climatiques, à l'appauvrissement des sols et aux maladies des cultures. Si le pays a élaboré d'efficaces protocoles pour lutter contre la malnutrition sévère aigüe, ses progrès ont été moins prononcés dans le domaine de l'éducation nutritionnelle, la prévention et le traitement communautaires, mais aussi sur des problèmes liés à la malnutrition dans le domaine de la petite enfance et des pratiques parentales.

À côté de ce tableau sombre, le pays a pu enregistrer des progrès liés à plusieurs Objectifs du Millénaire pour le Développement, tels que l'OMD 2 (accès universel à l'éducation primaire) ou l'OMD 3 (parité des sexes dans l'éducation primaire). De plus, la proportion de femmes au

parlement a plus que doublé, passant de 12,3 pour cent à 32 pour cent entre 1993 et 2010, et place ainsi le pays en bonne position au niveau sous-régional ; les normes culturelles limitent toutefois la reconnaissance de la contribution des femmes à l'économie, en particulier en milieu rural. Il n'est d'ailleurs pas permis aux femmes d'hériter de terres. De grands progrès ont en outre été réalisés en matière de mortalité infantile et maternelle, trop lentement toutefois pour attendre les OMD 4 et 5. Ces progrès sont la conséquence de la prestation gratuite depuis 2005 de services de santé fondamentaux et de la mise en place en 2010 d'un financement fondé sur les performances du système. Les progrès de ces indicateurs dépendent toutefois de l'amélioration d'autres dimensions des OMD, telles que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, qui n'ont guère évolué.

Selon les données les plus récentes sur la pauvreté (qui datent de 2013/14), l'incidence de la pauvreté reste supérieure à 60 pour cent et l'OMD de 2015 sur la réduction de la pauvreté (17,1 pour cent) n'a pas été atteint. Pour entraîner une forte réduction de la pauvreté, il faudrait un taux de croissance de 7 pour cent. Cet objectif requiert également l'existence d'un modèle de croissance plus inclusif, en particulier dans les zones rurales, et d'un solide filet social permettant d'accélérer la réduction de la pauvreté et une certaine redistribution des ressources.

En effet, la part des Burundais vivant sous le seuil de pauvreté de consommation alimentaire est estimée à 60 pour cent (Évaluation de la vulnérabilité, 2014, fondée sur les données du PMS pour 2012-2013 et celle des habitants souffrant de privations extrêmes est estimée à 40 pour cent. Les familles nombreuses présentant un taux de dépendance élevé (en particulier les familles monoparentales) sont plus susceptibles de ne pas avoir les moyens de subvenir à leurs propres besoins alimentaires de base, en particulier si le chef de ménage travaille dans l'agriculture.

La plupart des pauvres (97 pour cent) vivent en milieu rural, dépendent d'une agriculture pluviale à faible consommation d'intrant pratiquée sur de très petites exploitations (87 pour cent des ménages disposent d'une surface inférieure à ½ ha) et sont fortement exposés aux chocs climatiques. La pression démographique conjuguée à l'appauvrissement des sols causé par leur surexploitation et les maladies végétales courantes (qui affectent les bananes, le maïs et le manioc, des éléments de bases de l'alimentation rurale) constituent des facteurs structurels de l'insécurité alimentaire généralisée. De plus, les chocs à court terme tels que les événements climatiques (sécheresses, inondations) et les hausses des prix alimentaires ont un impact à long terme sur les ménages dont les moyens de subsistance sont déjà si fragiles.

Compte tenu de ce qui précède, le Burundi devrait accélérer son processus de transition pour instaurer des programmes efficaces à moyen et à long terme articulés autour d'objectifs nationaux ; le pays met actuellement en place des éléments institutionnels clés pour permettre ces changements. Les objectifs nationaux ont été fixés dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (PRSP) et dans la Politique nationale de protection sociale (avril 2011). S'il est vrai que des progrès ont été réalisés en matière de travaux publics et d'accès aux services de base, le pays devrait également diversifier sa gamme d'instruments en y incluant des transferts monétaires. Enfin, pour renforcer l'efficacité des dépenses et la réduction de la pauvreté, le Burundi devra renforcer le ciblage explicite de la pauvreté de son filet social. Un organe interministériel de coordination, la Commission nationale de protection sociale, a été créé en avril 2013 ; un secrétariat (SEP-CNPS) dont la mission consiste à soutenir l'exécution de la PNPS a été institué début 2014 ; en 2015, celui-ci a mis en place des structures provinciales. Avec le soutien de la Banque mondiale et de l'UNICEF, le SEP-CNPS a développé par un processus participatif une stratégie de protection sociale définissant la réponse du

gouvernement à certaines de ces questions

0.2.Contexte et justification

Sur demande du Gouvernement du Burundi, la Banque Mondiale a accepté de financer le Projet d'Appui aux Filets Sociaux en vue de le soutenir dans ses efforts de la mise en œuvre de sa politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La phase de préparation du projet a permis d'attester l'existence de la population Batwa authentifiée comme autochtone dans sa zone d'intervention (Gitega, Karusi, Kirundo et Ruyigi). Suite aux phénomènes d'exclusion et de stigmatisation qu'elle subit depuis longtemps et qui sont liées à son histoire, sa culture et son mode de vie, elle mène une vie très précaire dans ce sens qu'elle se trouve dans un état d'extrême vulnérabilité et de pauvreté qui l'empêche de se développer comme les autres citoyens burundais. Dans ces conditions, elle devra bénéficier des avantages de ce projet au même titre que les autres communautés bénéficiaires de la société burundaise. C'est dans ce contexte que la Banque Mondiale déclenche sa politique de sauvegarde P O 4.10 relative aux peuples autochtones comme il en est d'usage pour tout projet qu'elle finance affectant directement des populations autochtones. En effet, les principes de cette politique stipulent que l'élaboration du cadre de planification repose sur l'organisation des consultations publiques préalables, libres et fondées sur la communication des informations requises aux populations concernées durant tout le cycle du projet (planification, mise en œuvre et suivi évaluation) afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vues et de s'assurer qu'elles soutiennent le projet. L'un des résultats de ces consultations est l'élaboration d'un cadre de plan d'actions en faveur de cette population afin qu'elle puisse jouir de toutes les retombées du présent projet.

0.3.Description du projet.

Le Projet d'Appui aux filets Sociaux en phase de préparation sur financement de la Banque Mondiale vient pour appuyer le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre de sa Politique Nationale de la Protection sociale (PNPS). Cet appui se traduira à travers des transferts monétaires aux ménages vulnérables ayant des enfants en bas âge et vivant dans un état d'extrême pauvreté. Le projet inclut aussi des actions visant le changement de comportement, le renforcement du développement du capital humain et l'amélioration des conditions socio-économiques des ménages bénéficiaires. La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de ces actions est axée sur les stratégies d'IEC (Information-Education-Communication) et de CCC (Communication pour le Changement de Comportement).

Au niveau des transferts monétaires, les ménages bénéficiaires recevront un montant de 20.000 Fbu par mois pendant 30 mois. Étant donné que les femmes sont considérées comme les piliers des ménages en général et en particulier en ce qui concerne l'alimentation familiale et l'éducation des enfants, ce sont elles qui vont percevoir cet argent. Cette approche favorisera l'efficacité de sa gestion et contribuera à améliorer la responsabilisation des femmes dans la participation à la gestion des biens des ménages.

Les actions d'IEC et de CCC se focaliseront sur différentes thématiques liées notamment à l'éducation nutritionnelle en faveur des enfants et des femmes enceintes et allaitantes, la santé

maternelle infantile (risques de grossesse et mariages précoces, la gestion des maladies infantiles, le planning familial, la prévention du paludisme, le VIH / SIDA, la prévention des violences), l'hygiène et l'assainissement, le développement de la petite enfance ainsi que le développement des initiatives génératrices des revenus (notions d'épargne et de crédit, notions de comptabilité de base).

Ce projet comporte trois composantes à savoir :

Composante 1 : Soutien à un programme de transferts monétaires

Cette première composante soutiendra le développement et l'exécution d'un programme de transferts monétaires ciblant les ménages burundais avec enfants vivant en situation d'extrême pauvreté et dans les régions sélectionnées. À terme, ce programme vise les ménages les plus pauvres du Burundi (environ 300 000 ménages, soit 2 millions de personnes). Le projet soutiendra la première phase du programme, qui consiste à atteindre les ménages avec enfants les plus pauvres vivant dans les régions du Nord et de l'Est (48,000 parmi environ 100 000 ménages exposés à un risque permanent d'insécurité alimentaire et de malnutrition, soit 640 000 personnes). Le programme national de filet sociaux s'articulera autour de deux éléments : (1) des paiements prévisibles et réguliers et (2) la promotion d'un capital humain de base, à travers un ensemble des mesures d'information, de communication et d'éducation conçues pour inciter à l'adoption de comportements positifs en matière de nutrition et de développement de la petite enfance parmi les ménages et communautés bénéficiaires.

Cette composante comprend deux sous composantes à savoir :

Sous-composante 1.1 : Transferts monétaires

Sous-composante 1.2 : IEC pour changements comportementaux favorables à des investissements dans le capital humain.

Composante 2 : Soutien à la mise en place des mécanismes d'un système élémentaire de filets sociaux

Cette composante sera consacrée au soutien du développement et de la coordination d'un système élémentaire de protection sociale. Elle sera également consacrée au soutien du développement et de la mise en œuvre de quatre instruments fondamentaux pour la coordination et l'intégration des filets sociaux **ciblant les ménages les plus pauvres et les plus défavorisés du Burundi** : un mécanisme de ciblage et un registre unique, les modules fondamentaux d'un système de base de suivi et d'évaluation et le renforcement des capacités pour l'exécution du SNPS.

Cette composante comporte quatre sous-composantes à savoir :

Sous-composante 2.1 : Mise en œuvre d'une base de données préalable à un registre

Sous-composante 2.2. : Modules fondamentaux du système de gestion des informations

Sous-composante 2.3. : Suivi et évaluation du projet

Sous-composante 2.4. : Renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de protection sociale

Composante 3 : Gestion du projet

Cette composante soutiendra la gestion du projet et les processus clés du programme.

0.4.Objectif du Cadre de planification en faveur de la population Batwa.

L'objectif principal de ce présent document est d'élaborer un cadre de planification en faveur de la population Batwa, stipulant l'examen préalable des activités du projet qui pourraient se tenir dans les zones qu'elle occupe.

Le projet s'étendra sur 4 provinces - Gitega, Karusi, Kirundo et Ruyigi. Dans un premier temps, les activités du projet seront réalisées dans les 4 communes les plus pauvres de chaque province. Pendant la préparation du projet, il a été constaté la présence des Batwa dans les quatre provinces. Ces derniers remplissent les critères de la P O4.10, de la Banque mondiale, par les caractéristiques suivantes :

1. les Batwa s'identifient comme appartenant à un groupe culturel autochtone distinct, et cette identité est reconnue par d'autres Burundais;
2. les Batwa sont collectivement attachés à des habitats ou à des territoires ancestraux géographiquement délimités et situés dans la zone du projet, ainsi qu'aux ressources naturelles de ces habitats et territoires ;
3. Ces institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques traditionnelles des Batwa sont différentes de celles de la société et de la culture dominantes.
4. Une langue aboriginaire, souvent différente de la langue officielle du pays ou de la région.

Ainsi, le présent cadre de planification va permettre à cette population Batwa se trouvant dans la zone du projet de bénéficier au même titre que les autres membres des communautés, des avantages procurés par le projet. Sa réalisation sera faite à travers l'organisation des consultations publiques préalables, libres et fondées sur la communication requises aux populations concernées.

L'objectif de cette mission sera atteint en réalisant les actions suivantes :

- Examiner le cadre juridique et institutionnel légal ;
- Fournir les informations de base sur les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles et politiques de la communauté Batwa ainsi que leurs moyens de subsistance;
- Proposer un cadre de consultation libre et prioritaire adaptée à la culture de la population Batwa à chaque étape (préparation et mise en œuvre des activités du Projet) dans sa zone d'intervention;
- Proposer un système de suivi-évaluation adapté des activités du projet réalisées en faveur de la population Batwa ;
- Identifier les parties prenantes clés du projet à l'échelle locale ;
- Évaluer les effets négatifs et positifs potentiels du projet en se basant sur la libre consultation, préalable et éclairée avec les communautés Batwa concernées par le projet;

- Sur la base des consultations libres et préalables, proposer des mesures de prévention, de minimisation, d'atténuation ou de compensation des aspects négatifs tout en veillant à ce que les Batwa reçoivent des prestations adaptées à leur culture ;
- Réaliser le résumé de l'évaluation sociale ;
- Élaborer le résumé des résultats des consultations libres et préalables organisées à l'endroit des Batwa au cours de la préparation du projet et qui ont conduit à un large soutien communautaire pour ce projet ;
- Préparer un plan d'action de mesures visant à assurer que les Batwa reçoivent des prestations sociales et économiques qui sont culturellement appropriés, y compris, si nécessaire, des mesures visant à renforcer la capacité des agences de mise en œuvre des activités du projet ;
- Fournir une estimation des coûts et un plan de financement pour l'IPP.
- Proposer les procédures accessibles pour traiter les griefs par les communautés autochtones affectées résultant de la mise en œuvre du projet.

Il sied de signaler qu'un profil qui résume les caractéristiques des Batwa est présenté dans le Chapitre II ci-après.

CHAPITRE I. PRESENTATION DE LA POPULATION BATWA.

1.1. Situation démographique.

Selon les estimations, l'effectif des Batwa au niveau national oscille autour de 1% (78.071 ménages selon le rapport sur la situation foncière des Batwa au Burundi, janvier 2008).

Dans la zone du projet, selon les données collectées auprès de l'UNIPROBA, les effectifs sont repris dans les tableaux ci-après :

Tableau N°1 : Effectifs des ménages et de la population Batwa dans la zone du projet.

Province	Effectifs des ménages Batwa en 2008	Effectifs de la population Batwa en 2008	Effectifs des ménages Batwa estimés en 2015	Effectifs de la population Batwa estimés en 2015
Gitega	1 770	6 079	2 221	7 626
Karusi	1 590	6 732	1 995	8 446
Kirundo	1 923	7 947	2 413	9 970
Ruyigi	245	556	307	698
Total	5 528	21 314	6 935	26 740

Source : UNIPROBA, rapport sur la situation foncière des Batwa du Burundi, janvier 2008 et projection des effectifs en 2015

1.2. État des lieux au niveau social.

Depuis la période monarchique jusqu'à nos jours, les Batwa ont été toujours marginalisés et discriminés par les autres communautés ethniques du Burundi, les Bahutu et les Batutsi. En effet, ils ont toujours habité à l'écart des autres, ils ne mangeaient pas ensemble avec ces communautés, ils partageaient très peu les activités sociales, économiques et politiques avec les autres communautés, ils étaient nomades et n'avaient pas accès à la terre. Ils vivaient ainsi de la chasse et de la cueillette. Pour plus de détails, l'analyse de l'état des lieux au niveau social porte aussi sur les aspects ci-après :

- **Accès à la terre** : Au niveau de l'accès à la terre, selon les entretiens menés avec l'UNIPROBA, les résultats de la revue documentaire et ceux des consultations organisées à l'endroit des Batwa, il ressort que ces derniers n'ont pas possédé de grandes étendues de terres alors que la terre constitue un des critères de richesse et d'intégration socio-économiques au niveau communautaire. Dans le temps, ils vivaient de la chasse, la cueillette, la forge et la poterie; métiers qui leur procuraient un certain niveau de standing. Le contexte actuel ne permet plus l'exercice d'aucun de ces métiers. Aujourd'hui, ils ne survivent que grâce aux maigres revenus tirés de l'offre des services et de la poterie à un niveau mineur. Suite à cette situation, ils vivent dans un état d'extrême pauvreté, de vulnérabilité, d'insécurité alimentaire et de malnutrition sévère et chronique.
- **En matière de développement communautaire et social**, il est rare de prendre en compte les besoins spécifiques des Batwa dans les plans locaux de développement communautaire. En effet, au niveau institutionnel, suite aux préjugés et stéréotypes, le personnel des services sectoriels et les responsables tant au niveau

administratif que politique ne sont pas très sensibles par rapport à ces besoins. Cette situation est exacerbée par le fait que les représentants des Batwa ne participent pas dans les réunions de planification du développement car ils ne sont pas invités. En vue d'y remédier, il s'avère nécessaire de mobiliser les Batwa et de former ces responsables du développement à travers des séances de sensibilisation, d'information et des techniques d'identification de ces besoins ;

- **Quant à la promotion des droits des Batwa**, le constat est que leurs droits sont souvent violés en particulier à l'endroit des femmes Batwa qui restent à l'écart des autres femmes burundaises. En effet, il n'existe pas de cadre de rencontres entre femmes Batwa en vue d'échanger sur leurs problèmes spécifiques liés notamment à leur pauvreté extrême suite au manque d'accès aux facteurs de production, à leur exclusion dans la gestion du patrimoine familial, à l'ignorance totale des lois qui les protègent (Code des Personnes et de la famille), aux violences sexuelles basées sur le genre dont elles sont victimes (surtout pour les jeunes filles), à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle prévalant dans leurs familles ; à la faible scolarisation des jeunes filles Batwa.

Souvent, les Batwa sont associés à des actes de délinquance mineure suite à leurs conditions de vie difficiles. La défense de leurs droits est rendue difficile par le faible niveau de formation, pauvreté élevée, manque d'informations sur les procédures judiciaires et juridiques et les préjugés dont ils sont victimes.

- **En rapport avec la participation citoyenne**, les Batwa restent en général exclus aux instances de prise de décision et en particulier pour les femmes. En effet, selon les données de l'étude menée par l'UNIPROBA sur la participation citoyenne de la femme mutwa, il apparaît que la représentation des femmes reste faible. En effet, sur 68 Batwa élus dans les Conseils Communaux au cours des élections de 2010, on y compte seulement 13 femmes Batwa, soit 19,4% de 68 Batwa. On voit d'emblée qu'entre les Batwa eux-mêmes, le taux de participation des femmes est très faible. Il devient encore très faible si l'on rapporte ces effectifs au niveau national dans la mesure où les 68 Batwa ne représentent que 4% de tous les membres des conseils communaux tandis que les 13 femmes Batwa ne représentent que 1%.
- **Sur le plan de l'éducation** : le constat est que les enfants Batwa qui accèdent à la scolarisation restent encore très peu nombreux. De surcroît, même ceux qui y accèdent n'y restent pas pour longtemps. La plupart de ces enfants abandonnent l'école avant la fin du premier cycle (primaire) faute de manque de moyens. Cette situation dénote un grand indicateur de la perpétuation de la pauvreté de cette communauté.

Selon les entretiens avec l'UNIPROBA et l'ADD renforcés par les consultations avec les Batwa, les raisons d'abandon scolaires sont les suivantes:

- ✓ Le manque de nourriture au niveau des ménages Batwa;
- ✓ Le manque d'uniformes scolaires;
- ✓ Le manque des frais et du matériel scolaires;
- ✓ La main-d'oeuvre familiale surtout pour les jeunes filles;
- ✓ La stigmatisation, le mépris, l'exclusion, la marginalisation et le complexe d'infériorité ;
- ✓ Le manque de référence dans les communautés des Batwa ;

- ✓ Les mariages précoces pratiqués dans les communautés Batwa. En effet, les jeunes filles scolarisées quittent précocement l'école (5^{ème} et 6^{ème} primaire) pour se marier.
- ✓ Les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre constituent également un frein à la scolarisation des jeunes filles Batwa.

Cette situation mérite donc une attention particulière et nécessite des actions de grande envergure en vue d'assurer une scolarisation durable pour les enfants Batwa. Pour des Batwa adultes non scolarisés ou déscolarisés, il serait souhaitable d'envisager des actions d'alphabétisation à grande échelle.

- **Concernant l'accès à l'habitat**, la plupart des Batwa n'ont pas d'habitat décent. La grande majorité vit encore dans de petites huttes en pailles où les conditions d'hygiène laissent à désirer. Cette situation reste grave et entraîne des conséquences néfastes au niveau de la santé en général et surtout pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les personnes âgées. On observe régulièrement des maladies respiratoires, la tuberculose, les sinusites, etc.
- **Sur le plan de la reconnaissance juridique**, beaucoup de Batwa ne concluent pas de mariages légaux et cela entraîne des conséquences néfastes sur l'accès aux services auxquels ils devraient avoir droit (reconnaissance des enfants, reconnaissance des droits de succession, l'accès aux soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et à l'éducation gratuite, etc.). Il importe aussi de souligner que le nombre d'enfants non enregistrés à l'état civil restent encore élevé. Il s'avère donc important de planifier et de réaliser des actions d'appui juridique pour faire face à la situation ci-haut décrite.
- **Sur le plan de la santé en général**, selon les résultats des entretiens, de la revue documentaire et des consultations avec les Batwa, ces derniers éprouvent encore des problèmes d'accès aux soins de santé suite à leur état de pauvreté extrême. En effet, beaucoup de ménages Batwa manquent encore des cartes d'assistance médicale. À titre illustratif, le projet PADSS n'en a donné que 6 000 à 6 000 ménages Batwa. Il est aussi à noter d'ailleurs que même pour ceux qui en ont, ils se heurtent au problème de manque des tickets modérateurs et du ticket pour ambulance. De même, le VIH/SIDA continue de se propager au sein de la population Batwa à cause du manque d'informations. En effet, des pratiques courantes particulièrement élevées chez les Batwa comme la polygamie, le concubinage et les viols contribuent à la transmission de cette maladie.
- **En ce qui concerne la santé maternelle**, le planning familial au niveau des ménages Batwa laisse à désirer dans la mesure où suite au manque d'informations (méthodes contraceptives), le taux de fécondité reste aussi élevé avec une moyenne de 6,12 enfants par ménage (Source: document de projet d'appui aux filets sociaux). Cette situation est exacerbée par le fait que malgré la gratuité des soins accordées aux mères qui accouchent, certaines d'entre elles continuent à accoucher à domicile avec tous les risques que cela comporte à cause des attitudes négatives qu'elles continuent à développer quoi qu'elles bénéficient des séances de sensibilisation et d'informations de la part des différents partenaires. Un autre problème qui subsiste encore à ce niveau est la faible consultation prénatale et post-natale des structures sanitaires par les femmes enceintes et allaitantes.
- **Au niveau de la santé infantile**, même si aujourd'hui la plupart des mères Batwa emmènent leurs enfants à la vaccination grâce au projet PADSS, il subsiste encore des mères qui hésitent encore à les amener par ignorance ou suite aux rumeurs relatives

notamment à la péremption des médicaments et aux obstacles culturels. En outre, malgré la mesure de gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, les maladies infantiles restent très élevées du fait que la plupart des enfants Batwa n'ont pas accès aux soins de santé faute de manque des documents administratifs nécessaires. Il s'agit notamment des extraits d'acte de naissance par ce que ces enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil.

- De même, en ce qui concerne la représentativité des Batwa au niveau des Agents de Santé Communautaire et dans les comités de santé, il existe encore des centres de santé qui ne les ont pas encore intégrés. Pour certaines thématiques comme le planning familial, ils n'en font pas encore partie.
- **L'hygiène au sein des ménages Batwa reste aussi très précaire** alors qu'elle constitue une source potentielle de plusieurs maladies notamment les maladies des mains sales, les parasites et autres. Ce manque d'hygiène se traduit tant au niveau corporel, alimentaire qu'au niveau domestique. En outre, il subsiste encore des ménages qui n'ont pas de latrines tandis que parmi ceux qui en ont, certains les utilisent mal en n'y assurant pas la propreté.
- **Dans le domaine de la nutrition**, il a été affirmé lors des consultations que la plupart des ménages Batwa ont un seul repas par jour et que ce dernier reste très déséquilibré tant au niveau quantitatif que qualitatif. Un autre problème important concerne le manque des connaissances en matière d'éducation nutritionnelle (groupes d'aliments, composition des aliments, application alimentaire, préparation des aliments, hygiène des aliments, hygiène des ustensiles de cuisine) en général et en particulier pour l'alimentation des enfants de moins de 5 ans et pour les femmes enceintes et allaitantes. De même, les ménages Batwa n'ont pas encore développé l'habitude de possession des jardins potagers aux alentours de leurs ménages respectifs alors que les légumes sont des sources de beaucoup de vitamines dont les enfants et les femmes enceintes et allaitantes ont tant besoin pour leur protection contre les maladies carencielles.

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, les Batwa disposent de très faibles capacités tant au niveau des compétences techniques, des moyens matériels qu'au niveau des ressources financières en vue d'assurer leur propre développement. Même s'il y a des signes encourageants qui se manifestent à travers la création des associations les regroupant, le constat est que ce n'est pas encore suffisant pour faire changer le contexte d'exploitation et de discrimination dans lequel ils croupissent. Il faudrait développer un programme soutenu de renforcement des capacités en faveur de cette communauté.

Comme ils sont souvent exclus et discriminés, il se peut que les actions du projet ne leur profitent pas et peuvent même impacter négativement leurs conditions de vie. C'est ainsi qu'il est indispensable d'anticiper à cette situation en proposant des activités du projet qui respectent les droits, la dignité, la culture et les ressources naturelles des populations autochtones (Batwa) et qui permettent l'amélioration de leurs conditions de vie.

1.3.Méthodologie

La méthodologie qui a été développée pour l'élaboration de ce document a été axée sur la démarche ci-après :

- Collecte et revue documentaire (documents existants en rapport avec la population Batwa, le document de politique de la Banque Mondiale PO 4.10, les textes législatifs et réglementaires nationaux et internationaux relatifs aux peuples autochtones et plus spécifiquement aux Batwa du Burundi);
- Collecte de données de terrain servant l'élaboration du cadre de planification d'actions en faveur de la population Batwa. La collecte des données a été réalisée à travers l'organisation des consultations publiques et institutionnelles à l'aide des guides d'entretiens (individuels et en focus groups) conçus à cet effet. Il a été question des consultations avec les représentants de la population Batwa et avec les représentants de l'administration tant au niveau central (Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre, le secrétariat permanent de la commission nationale de la protection sociale) que décentralisé (administration communale) et des services sectoriels déconcentrés intéressés par les questions des Batwa. Ces entretiens ont été également organisés à l'endroit des autres acteurs comme les ONGs et les projets intervenant en faveur de la population Batwa dans la zone du projet. Il s'agissait de recueillir les perceptions de ces acteurs sur la problématique des Batwa et d'identifier les actions prioritaires à mener en leur faveur.

La collecte des données pour ce cadre a été facilitée par l'organisation des focus groups s'appuyant sur des séances d'animation participative à l'endroit des représentants de la population (hommes, femmes et jeunes Batwa).

- Analyse et traitement des données ;
- Rédaction du rapport

CHAPITRE II. CADRE JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL

2.1.Cadre national

La Constitution du Burundi datant de 2005 prévoit une égalité de statut et de droit à tous les citoyens burundais. En son article 13, il est stipulé que tous les Burundais jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi et qu'aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique.

Au niveau de la représentativité, l'article 16 de ladite constitution prévoit que le Gouvernement burundais doit être composé de sorte que tous les burundais y soient représentés et qu'il les représente tous; que chacun ait des chances égales d'en faire partie; que tous les citoyens aient accès aux services publics et que les décisions et les actions du Gouvernement recueillent le plus large soutien possible. Concernant toujours cet aspect, les articles 164 et 180 de cette même constitution prévoient respectivement la cooptation de trois députés de l'ethnie Twa pour l'Assemblée nationale et de 3 Sénateurs de cette même ethnie pour le Sénat.

Au niveau institutionnel, le Gouvernement du Burundi a mis en place un Ministère ayant en charge la gestion des questions des personnes vulnérables. Il s'agit du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre. Il a été également procédé à la mise en place d'une commission nationale chargée de la protection sociale ainsi que son secrétariat permanent pour assurer son fonctionnement. Il importe que le Secrétariat a été doté de points focaux dans toutes les provinces du pays.

On note aussi l'organisation de la société civile pour apporter sa contribution à l'allègement de la souffrance de ces personnes. Il s'agit notamment des associations des Batwa (cas de : UNIPROBA, Action Batwa et ADD). À côté de ces associations qui ont des assises nationales, il existe d'autres associations des Batwa qui sont encore à l'échelon provincial et communal. Toutes ces associations défendent les intérêts des Batwa à travers des actions de plaidoyer, d'assistance et de conscientisation.

2.2.Cadre juridique de la Banque Mondiale

Au niveau des directives de la Banque Mondiale, figure la politique de sauvegarde PO 4.10 sur les populations autochtones. Elle contribue à la mission de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement durable poursuivie par la Banque tout en garantissant un processus de développement respectant pleinement la dignité, les droits de la personne humaine, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones. Chaque fois que la Banque est sollicitée pour financer un projet affectant directement des populations autochtones, elle exige de l'emprunteur qu'il s'engage à procéder, au préalable, à une consultation libre et fondée sur une communication des informations aux populations concernées. Le financement de la Banque ne sera accordé que, si lors de la consultation libre et fondée sur la communication des informations nécessaires à se faire une opinion, le projet obtient un soutien massif dans la communauté respective de la part des populations autochtones, en l'occurrence la population Batwa. De tels projets financés par la Banque prévoient des mesures destinées: a) à éviter des répercussions négatives potentielles sur les communautés des populations autochtones; ou b) si cela n'est pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser ces répercussions. Les projets financés par la Banque sont aussi conçus de manière à assurer que les populations autochtones en retirent des avantages socioéconomiques culturellement appropriés et au profit de la population féminine autant que de la population masculine et de toutes les générations.

La Banque reconnaît que l'identité et la culture des populations autochtones sont indissociables des territoires sur lesquels elles vivent et des ressources naturelles dont elles dépendent. Cette situation particulière expose ces populations à différents types de risques et de répercussions plus ou moins marquées du fait des projets de développement, notamment la perte de leur identité, de leurs spécificités culturelles et de leurs moyens d'existence traditionnels, aussi bien qu'à une exposition à diverses maladies. Les problèmes de genre et inter-générationnels ainsi que les caractéristiques identitaires diffèrent souvent de celles des groupes dominants de la société nationale. Les communautés autochtones appartiennent souvent aux segments les plus marginalisés et vulnérables de la population. Il en résulte souvent que leurs statuts économique, social et juridique limitent leurs capacités à défendre leurs intérêts et faire valoir leurs droits sur les terres, territoires et autres ressources productives, ou leur aptitude à participer au développement et à en recueillir les fruits. Dans le même temps, la Banque n'ignore pas que les populations autochtones jouent un rôle crucial dans le développement durable et que leurs droits sont de plus en plus pris en compte dans la législation nationale et internationale.

2.3.Cadre international

Au niveau international, il existe des textes internationaux et régionaux qui régissent les droits de l'homme. Il s'agit notamment de :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Burundi y adhère à la date de son indépendance, en 1962 ;
- le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1990 ;
- la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1991 ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1999 ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990.

Ces textes ratifiés font partie intégrante de la constitution du Burundi de par son article 19 qui précise que «les droits et devoirs proclamés et garantis, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la Constitution de la République du Burundi. Ces droits fondamentaux ne font l'objet d'aucune restriction ou dérogation, sauf dans certaines circonstances justifiables par l'intérêt général ou la protection d'un droit inaliénable».

2.4. Comparaison entre le cadre réglementaire de Burundi et de la Banque mondiale.

La comparaison entre le cadre réglementaire du Burundi et celle de la Banque Mondiale est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau n°2 : Comparaison du cadre légal national à celui de la Banque Mondiale

Cadre réglementaire du Burundi	Cadre réglementaire de la Banque Mondiale
Constitution de la République du Burundi garantit l'égalité des droits pour tous les citoyens	Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale garantissent la dignité, les droits de la personne humaine, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones
Adhésion à des textes internationaux sur les droits de l'homme	Politiques de sauvegarde
Existence au niveau institutionnel d'un Ministère ayant en charge les préoccupations des groupes vulnérables	Services de sauvegarde de la Banque Mondiale
Manque des textes spécifiques d'application du cadre réglementaire	Politiques opérationnelles de la Banque Mondiale
Pas de cadre spécifique pour le traitement des questions de la population Batwa	Politique opérationnelle (PO 4.10) pour les peuples autochtones

2.5. Commentaires et conclusion.

La comparaison ci-haut établie entre les lois et réglementations du Burundi et les exigences de la Banque Mondiale permet de dégager des points de convergence et ceux de divergence. La convergence réside dans le fait que les deux reconnaissent l'égalité de tous les citoyens.

Cependant, dans le cas du Burundi, il manque de texte spécifique pour garantir l'exercice des droits reconnus, étant donné que cette reconnaissance est mentionnée uniquement dans la constitution qui constitue un cadre général. Par contre, la politique opérationnelle de la Banque Mondiale est plus explicite et peut, dans le cadre du projet, constituer un texte complémentaire à la constitution du Burundi en matière d'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des Batwa. En effet, la politique opérationnelle de la Banque Mondiale, prévoit que, pour tout projet qu'elle finance, elle doit s'assurer que les populations autochtones en retirent des avantages socioéconomiques culturellement appropriés et au profit de la population féminine autant que de la population masculine et de toutes les générations. Cela constitue une expression plus pratique de l'article 52 de la constitution du Burundi.

Ainsi, l'élaboration d'un cadre de planification en faveur des Batwa, dans le cadre du projet, garantit la prise en compte des dispositions de la Constitution du Burundi et des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, particulièrement la PO 4.10 relative aux peuples autochtones. Ce cadre de plan doit contenir des activités d'intégration socio-économique des

Batwa pour qu'ils puissent recouvrer leur dignité, leurs droits et leurs systèmes socio-économiques, leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie comme les autres composantes ethniques du pays.

En tout état de cause, les conventions internationales ayant une prééminence sur les lois nationales, une convention de crédit signée avec la Banque Mondiale s'inscrira dans ce cadre. En cas de conflit entre les deux, c'est la politique de la Banque Mondiale qui prévaut ou le cadre le plus avantageux pour les personnes affectées.

CHAPITRE III : IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR LA POPULATION BATWA

Les actions prévues en faveur de la population Batwa s'articulent sur :

- le transfert monétaire des ménages Batwa ;
- la promotion des activités en rapport avec le changement de comportement, l'utilisation des services sociaux (santé, éducation),
- l'éducation nutritionnelle,
- l'appui à l'enregistrement des mariages et des enfants Batwa à l'état civil,
- l'appui des Batwa dans l'acquisition des documents administratifs, la génération des revenus,
- le plaidoyer pour la prise en compte de la représentativité des Batwa dans les structures communautaires mises en place tant au niveau de l'administration qu'au niveau des services sectoriels

La réalisation de ces actions comporte beaucoup d'impacts positifs potentiels et quelques risques nuisibles aux Batwa.

4.1.Impacts positifs potentiels.

Les impacts positifs potentiels peuvent être résumés en points ci-après :

Tableau n°3 : Impacts positifs du projet sur la population Batwa

Activité	Impacts potentiels positifs
Activités de promotion de changement de comportement et d'attitudes négatifs sur le développement de l'enfant, sur l'utilisation des services sociaux, sur le planning familial, sur la participation de la femme dans la gestion des biens des ménages	- Changement de comportement et des mentalités des ménages Batwa bénéficiaires des activités du projet ;
	- Adoption des pratiques positives sur le développement de la petite enfance
	- Amélioration des connaissances sur l'importance de l'utilisation des services sociaux (éducation, santé)
	- Amélioration des connaissances sur les méthodes contraceptives
	- Adoption des pratiques positives pour limiter et espacer les naissances (utilisation des méthodes contraceptives, abandon des mariages précoces)
	- Amélioration de la participation des femmes dans la gestion des biens des ménages
Activités d'information, d'éducation et de communication sur l'éducation nutritionnelle	Amélioration des connaissances liées à la nutrition (composition des aliments, préparation des aliments, alimentation des enfants et des femmes enceintes et allaitantes, hygiène des aliments et des ustensiles de cuisine, pratique des jardins potagers, etc).
Transferts monétaires	- L'accès équitable au transfert monétaire et à la participation aux autres activités prévues dans le cadre du projet ;
	- Amélioration de l'état de santé des ménages Batwa en général et en particulier celui des enfants et des femmes enceintes et allaitantes des ménages bénéficiaires des activités du projet ;
	- - Amélioration de la situation nutritionnelle pour les enfants et des femmes enceintes et allaitantes
	- Fréquentation de l'école des enfants Batwa en âge de scolarisation ;

Activité	Impacts potentiels positifs
	- Réduction du taux de l'abandon de l'école par les enfants Batwa ;
	- Le renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociale ;
	- Augmentation des revenus des ménages Batwa à travers la réalisation des initiatives génératrices des revenus.

4.2. Risques probables pouvant affecter négativement les Batwa.

Les risques éventuels pouvant affecter négativement la vie de Batwa portent sur les aspects ci-après :

- Faibles performances des prestataires des services (Opérateurs de Proximité/Agences d'Exécution);
- Manque de transparence dans l'identification des ménages Batwa bénéficiaires des appuis du Projet ;
- Un dispositif de transfert monétaire non-adapté aux contextes des Batwas bénéficiaires ;
- Le transfert monétaire aux ménages Batwa bénéficiaires pourrait accroître des cas de vols dans ces ménages suite à la précarité de leurs habitations ;
- La non prise en compte de la dimension genre (femmes et jeunes) pourrait créer des frustrations d'exclusion au niveau communautaire ;
- Risque de détournement des fonds destinés aux Batwa par les structures chargées des transferts monétaires, profitant des faibles capacités de ces derniers ;
- Non transparence dans la gestion du système de transfert monétaire en faveur des Batwa ;
- Risque de tensions intra-familiales suite aux transferts monétaires aux femmes.

4.3. Mesures de minimisation et d'atténuation.

En vue de minimiser et d'atténuer les risques ci-haut indiqués, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Concertation avec des ménages Batwa bénéficiaires afin d'identifier le moyen de transfert monétaire qui leur convient dans des contextes bien spécifiques ;
- Renforcer les capacités des ménages Batwa bénéficiaires des activités du projet (utilisation des téléphones, participation citoyenne, lire et écrire) ainsi que celles des prestataires des services (approches de formation des adultes, préparation et harmonisation des modules de formation/sensibilisation, des guides méthodologiques de formation, animation communautaire, approche participative, inclusive et intégrative, etc.);
- Intégrer les représentants des Batwa dans tous les comités mis en place dans le cadre du Projet ;
- Participation des Batwa à la validation publique des listes des bénéficiaires en assemblées générales;

- Procéder avant les transferts monétaires aux séances de sensibilisation des ménages Batwa sur l'importance de ces transferts monétaires, sur l'utilisation et la gestion des fonds reçus ;
- Prendre en compte les préoccupations des femmes et des jeunes en vue de favoriser davantage l'inclusion sociale ;
- Selon les préférences exprimées lors des concertations, encourager les Batwa à ouvrir des comptes au sein des institutions de micro-finances les plus proches (Postes, Coopératives d'épargne et de crédit : COOEPEC situées aux chefs lieux des communes) ou selon d'autres préférences qui seront proposées lors des consultations de la population Batwa dans les collines qui auront été choisies;
- Assurer un suivi rapproché et adapté de la réalisation des transferts monétaires (vérifier que l'argent arrive à destination et à temps, la gestion des équipements reçus tels que les téléphones, batteries, chargeurs anticiper pour des cas de subtilisation éventuels identifiés ;
- Se référer au mécanisme de gestion des conflits mis en place dans le cadre du projet.

CHAPITRE IV : PLAN DE REALISATION DES PLANS SPECIFIQUES AUX PROVINCES CIBLEES

Comme la préparation du projet a permis d'attester l'existence de la population Batwa dans les provinces où le projet sera mis en œuvre, il sera nécessaire d'élaborer des plans spécifiques à chaque province, une fois que les collines participantes sont choisies. Il s'agit des plans qui développent des réponses spécifiques aux Batwa sur les collines sélectionnées au tirage au sort, afin d'assurer que les bénéfices du projet soient maximisés auprès des Batwa bénéficiaires. Ces plans devraient être élaborés une fois que les collines participantes auront été identifiées.

Les plans en faveur de la population Batwa dans chaque province doivent tirer les lignes directrices de ce cadre de planification de la population Batwa. Chaque plan devrait:

- a) Prendre en compte les études et évaluations sociales précédentes de la population Batwa tels que : *le Cadre de planification des peuples autochtones* (2016), *la situation foncière des Batwa du Burundi* (UNIPROBA, 2008) et *Revue des Filets Sociaux au Burundi* (Banque mondiale et UNICEF, 2014);
- b) Une mise à jour des caractéristiques démographiques, sociales, culturelles et politiques de la population Batwa selon la province, y inclut un recensement de tous les ménages Batwa dans la province. Une description des terres qui sont leur propriété traditionnelle ou dont l'utilisation ou l'occupation sont consacrées par la coutume ainsi que sur les ressources naturelles dont ils sont tributaires dans la province;
- c) À partir de l'examen et des données de base recueillies, identifier les principales parties prenantes clés du projet au niveau des collines et provinces participantes .Elaborer un processus culturellement adapté pour consulter la population Batwa à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet;
- d) Identifier et évaluer, sur la base des consultations des Batwa affectés,, les répercussions négatives et positives potentielles du projet sur les lieux précis. Pour déterminer les répercussions négatives que pourrait avoir le projet, il est essentiel d'analyser la vulnérabilité relative des Batwa ainsi que les risques auxquels les exposent les particularités qui les caractérisent ;
- e) Proposer un cadre pour assurer le déroulement d'une consultation des communautés autochtones affectées, préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises durant l'exécution du projet, surtout en ce qui concerne le rôle des femmes dans les transferts monétaires;
- f) Etablir les coûts estimatifs et le plan de financement du plan dans la province concernée;
- g) Identifier et évaluer, sur la base du processus de consultation des Batwa affectés, préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises, les mesures à prendre pour éviter ces répercussions négatives ou, si cela n'est pas possible, identifier les mesures de nature à atténuer, minimiser ou compenser de telles répercussions et à assurer que la population Batwa tire du projet des avantages culturellement adaptés selon leurs préoccupations exprimées;

- h) Décrire d'une façon détaillée la démarche de la mise en oeuvre des activités à mener spécifiquement aux Batwa, tels qu'indiquées dans le chapitre VI du CPPA, et celles qui vont sortir lors des consultations avec les bénéficiaires;
- i) Identifier et évaluer d'éventuelles mesures supplémentaires, y compris la modification de la conception du projet, qui pourraient être nécessaires pour leur fournir des avantages culturellement appropriés;
- j) Elaborer une procédure accessible et adaptée au projet permettant de gérer les plaintes formulées par les communautés Batwa touchées par l'exécution du projet. Elle devrait prendre en compte la facilité d'accès pour les concernés. Il est recommandé que la procédure à élaborer dans ce cadre soit présentée aux bénéficiaires Batwa lors des consultations pour qu'ils puissent l'approuver.

CHAPITRE V. CADRE DE CONSULTATION PARTICIPATIVE DES PARTIES PRENANTES AU PROJET

Les Consultations pour élaborer ce cadre de planification ont été menées librement (c'est-à-dire sans aucune obligation ou pression quelconque), de préférence au préalable (à partir de la phase de conception) pour que les Batwa adhèrent en âmes et conscience au projet tout en ayant à l'esprit, l'éventualité de participer à atténuer toute possibilité de conflit inhérent au projet. Elles ont été débütées par des entretiens organisés à l'endroit des associations des Batwa comme l'UNIPROBA et l'ADD et elles ont porté sur les aspects ci-après :

- Les objectifs et activités du projet d'appui aux filets sociaux ;
- Les modalités pratiques de sa mise en œuvre ;
- La situation socio-économique de la population Batwa ;
- Les contraintes auxquelles font face la population Batwa ;
- Les moyens de subsistance des Batwa ;
- Les relations existantes entre les Batwa, l'administration et les autres communautés ethnique et ;
- Les actions prioritaires à mener en faveur des Batwa.

Ces mêmes consultations ont été organisées avec le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre à travers le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale y compris ses points focaux ainsi qu'avec les autorités administratives de la zone d'intervention du projet. Les consultations ont eu lieu en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA dans le cadre du projet KIRA financé par la Banque mondiale Ce partenariat a servi d'établir une synergie entre les actions des deux projets ainsi que de déterminer les complémentarités qui pourraient assurer la pérennité des actions menées chez les Batwa. Les échanges avec ces différents acteurs ont porté sur les activités du Projet, les contraintes auxquelles font face les Batwa, les potentialités des Batwa, les actions à mener en faveur des Batwa, les approches de mise en œuvre de ces actions, la participation citoyenne des Batwa, le niveau d'accès à l'information pour les Batwa, etc.

De même, en septembre 2016, il a été procédé à l'organisation des consultations à l'endroit des représentants des Batwa dans les 4 provinces constituant la zone d'intervention du projet. L'objectif poursuivi était d'échanger avec eux sur le projet (ses objectifs, ses activités et leurs impacts, les risques éventuels et les mesures d'atténuation y relatives ainsi que les modalités de sa mise en œuvre) en vue de s'assurer de leur soutien. Il s'agissait aussi de s'enquérir de la situation socio-économique de la population Batwa et des relations qu'elle entretient avec le reste des communautés. Il y a eu aussi des débats sur les constats dégagés lors des consultations antérieures réalisées avec les associations des Batwa sur leurs modes de vie et sur leurs principales préoccupations. Ces discussions ont permis d'émettre des commentaires et des recommandations relatives à ceux-ci.

La démarche suivie a été celle d'organiser des ateliers (voir calendrier en annexe) au cours desquels l'animation a été conduite sous forme de focus groups à l'aide des guides d'entretien conçus à cet effet. Au niveau de chaque province, l'effectif des participants était de 40 représentants des Batwa à raison de 10 participants par commune concernée par le projet.

Les points des guides d'entretien facilitant les échanges entre les participants et l'animateur portaient sur les aspects ci-après:

- Les objectifs et les activités du projet d'appui aux filets sociaux ;
- Les modalités pratiques de sa mise en œuvre ;
- Les constats sur la situation socio-économique de la population Batwa ainsi que les commentaires et les recommandations y relatifs;
- Les impacts positifs du projet et les risques inhérents au projet
- Les mesures d'atténuation des risques ;
- Les moyens de subsistance des Batwa ;
- Les relations existantes entre les Batwa, l'administration et les autres communautés ethnique et ;

L'animation de ces consultations a été guidée par la démarche participative qui consiste à donner la parole à tout le monde.

Comme ci-haut indiqué, à l'issue de ces consultations, des recommandations ont été formulées pour les démarches à suivre lors des futures consultations avec les Batwa pendant la mise en œuvre du projet. Certaines de ces recommandations sont d'ordre global tandis qu'autres ont trait direct avec la démarche des consultations.

➤ **Recommandations globales pour le projet.**

Les recommandations d'ordre global sur le projet portent sur les aspects ci-après :

- Accélérer le processus de préparation du projet pour qu'il soit mis en œuvre dans les meilleurs délais compte tenu du niveau très élevé de la pauvreté des ménages Batwa ;
- Assurer la transparence dans la confection des listes des bénéficiaires des appuis du projet ;
- Assurer la représentativité des Batwa dans les différents comités qui seront mis en œuvre dans le cadre du projet ;
- Privilégier le niveau local (décentraliser le transfert : les Postes et les COOPEC pour le transfert des fonds aux bénéficiaires au lieu du niveau national (très centralisé) ;
- Transférer les fonds pendant les périodes critiques au cours desquelles les ménages sentent beaucoup de besoin (période de soudure, rentrées scolaires, campagnes agricoles) ;
- Appuyer les Batwa dans la mise en place des jardins potagers aux alentours de leurs parcelles ;
- Renforcer les capacités des Batwa (alphabétisation, formation sur l'organisation et la gestion des associations, utilisation des téléphones, suivi-évaluation participatif, etc.) ;
- Assurer le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet.

➤ **Recommandations relative à la démarche des consultations pour des éventuels plans.**

- Organiser beaucoup de réunions de sensibilisation et d'information à l'endroit des ménages Batwa sur l'importance du projet, sur les modalités de transfert des fonds, sur le fait que c'est la femme qui va percevoir les fonds et sur l'utilisation des fonds transférés, sur leurs droits et sur le mécanisme de gestion des plaintes disponible dans le cadre du projet ;
- Associer les Batwa dans toutes les étapes du projet (organisation des consultations régulières à l'endroit des Batwa en vue d'échanger sur l'exécution du projet et sur des problèmes éventuels liés à sa mise en œuvre) ;

- Réunion de sensibilisation des ménages Batwa en vue de permettre l'accroissement de la participation de la femme dans la gestion des biens des ménages ;
- Plaidoyer /sensibiliser les administrations locales et les services sectoriels pour qu'ils puissent faciliter l'intégration des Batwa dans les différentes structures communautaires existantes (comités de santé, comités de gestion des centres de santé, les Agents de Santé Communautaire, les comités des parents de gestion des écoles, les comités de protection de l'enfant, les comités de développement collinaires et communaux, etc) ;
- Plaidoyer auprès des autorités administratives pour qu'elles facilitent l'accès des Batwa à la terre ;
- Associer les Batwa dans la gestion des plaintes liées au projet ;
- Organiser les visites d'échanges d'expérience intra et inter provinciales à l'endroit des Batwa dans le cadre du renforcement des capacités des associations des Batwa au niveau des collines.

Le détail des consultations organisées à l'endroit des représentants des Batwa se trouve dans la matrice en annexe du présent document.

Il est à noter que ces consultations vont se poursuivre tout au long de l'exécution du projet. En effet, elles seront encore organisées lors de l'évaluation sociale et de l'élaboration des plans spécifiques à chaque province mais aussi lors de la mise en œuvre de ces plans afin de s'assurer de leur bonne réalisation.

CHAPITRE VI. ACTIONS DU CADRE DE PLANIFICATION A MENER EN FAVEUR DE LA POPULATION BATWA.

Dans le cadre du présent projet, les actions à mener en faveur de la population Batwa s'inscrivent au niveau des trois composantes du projet. Ces actions qui font partie intégrante du projet global s'articulent principalement sur les aspects ci-après :

- Constitution d'un registre unique (ciblage des bénéficiaires) ;
- Paiement des transferts monétaires aux ménages pauvres sélectionnés dans la zone d'intervention du projet ;
- Activités de promotion axées sur les thèmes en rapport avec le changement de comportement, l'amélioration de l'utilisation des services sociaux (éducation, santé), l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes et allaitantes ainsi que l'amélioration des revenus des ménages ;
- Suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités.

Selon les entretiens menés avec les responsables des associations des Batwa ainsi que les consultations menées avec les représentants des Batwa, le cadre de planification s'articulera sur les actions reprises ci-après:

- Identification des ménages Batwa bénéficiaires des transferts monétaires selon les critères convenus dans le cadre du projet;
- Organisation des séances sensibilisation des Batwa à travers l'IEC (Information-Education-Communication) et le CCC (Communication pour le Changement de Comportement) sur différentes thématiques prévues dans le projet (informations sur le projet, les modalités de mise en œuvre du projet, la nutrition des enfants et des femmes enceintes et allaitantes, la santé maternelle et infantile, le développement de l'enfant, l'importance de la participation de la femme Mutwa à la gestion des biens du ménage, la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, la lutte contre les mariages précoces, les risques de grossesses, l'hygiène et l'assainissement, la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA, le développement des initiatives génératrice des revenus, etc .;
- Organisation des transferts monétaires à l'endroit des ménages Batwa bénéficiaires des appuis du projet ;
- Renforcement des capacités des ménages Batwa bénéficiaires du projet (alphabétisation des jeunes et des adultes Batwa non scolarisés et déscolarisés, informations sur la manipulation des téléphones mobiles, notions de base de la comptabilité, organisation et gestion des association, suivi-évaluation participatif, etc) ;
- Organisation des consultations à l'endroit des ménages Batwa bénéficiaires des appuis du projet en vue d'échanger sur l'exécution du projet et sur les problèmes éventuels y relatifs tout en profitant à les mobiliser pour participer davantage dans les activités du projet;
- Identification des ménages Batwa n'ayant pas conclu des mariages légaux et appuyer leur enregistrement à l'état civil ;

- Identification des ménages Batwa ayant des enfants Batwa non enregistrés à l'état civil et appuyer à leur enregistrement à l'état civil ;
- Appui les ménages Batwa bénéficiaires des activités du projet dans l'acquisition des documents administratifs (cartes d'identité, extraits d'acte de naissance, extraits d'acte de mariage, attestations d'indigence, etc) ;
- Appui aux activités culturelles développées par les Batwa bénéficiaires des appuis du projet. Ces activités peuvent être en rapport avec les groupes d'animations pratiquant les danses et les chansons ;
- Gestion des plaintes (identification, enregistrement, résolution) liés à la mise en œuvre du projet
- Organisation des actions de plaidoyer auprès des autorités administratives et sectorielles (santé et éducation) pour une représentativité effective et permanente des Batwa dans les différentes structures communautaires (comités de santé, de gestion des centres de santé, Agents de Santé Communautaire, comités de protection de l'enfant, comités des parents pour la gestion des écoles, comités de développement collinaire et communales, etc.) ;
- Plaidoyer auprès des autorités administratives et sectorielles pour faciliter l'accès des Batwa à la terre ;
- Organisation des visites d'échanges d'expérience intra et interprovinciales dans le cadre du renforcement des capacités des associations des Batwa au niveau des collines.

Le budget nécessaire pour la réalisation de ces actions est estimé à deux cents mille dollars américains (**200 000 USD**). Il est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau n°4 : Coûts estimatifs pour la mise en œuvre des activités du CPPA

N°	Désignation	Quantité	Unité	PU (USD)	PT (USD)
1.	Frais pour l'évaluation sociale + plan spécifique à chaque province				50 000
2.	Frais pour recensement				50 000
3.	Alphabétisation des Batwa	Forfait			30 000
4.	Frais pour l'organisation des visites d'échange d'expérience (3 visites à raison d'une visite par an) :	3	visite	10 000	30 000
5.	Appui aux activités culturelles des Batwa (16 groupes d'animation)	16	Groupe d'animation	250	4 000
6.	Activités de plaidoyer (12 ateliers de plaidoyer à raison de 3 par province)	12	plaidoyer	400	4 800
7.	Suivi et évaluation des actions de mise en œuvre dans les 4 provinces				20 000
8.	Divers				11,200
	Total				200 000

1USD= 1650 FBu

CHAPITRE VII : MECANISMES INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES EN FAVEUR DES BATWA.

7.1.Mécanisme institutionnel

Le montage institutionnel pour la mise en œuvre des activités du cadre de planification s'inspire de celui du projet dans sa globalité. Toutefois, du fait des faibles capacités des Batwa, la mise en œuvre de ces actions nécessitera un encadrement rapproché en vue d'assurer un accompagnement très soutenu. L'approche qui répond à cet impératif reposera sur la prestation des services. Ainsi, il est suggéré que l'Unité d'Appui à la Mise en Oeuvre du Projet puisse procéder au recrutement des Opérateurs de Proximité (ODP)/Agences d'exécution spécialisés dans les activités prévues dans le cadre du présent projet. Après le recrutement, ces Agences seront déployées sur terrain dans les différentes provinces de la zone d'intervention pour l'opérationnalité du projet.

Afin de pouvoir maximiser les chances de réussite, il est recommandé de mettre à profit les associations des Batwa ayant une représentativité au niveau des collines concernées par les activités du cadre de planification. Cependant, compte tenu de leurs faibles capacités, il est recommandé de procéder à renforcer leurs capacités pour qu'elles soient à la hauteur de leurs responsabilité dans la gestion, le suivi évaluation participatif et en terme d'équipement tant mobilier que bureautique.

L'Unité d'appui à la mise en oeuvre du Projet qui devrait comprendre en son sein d'un Expert chargé des questions sociales sera responsable de la coordination de la mise en œuvre de ces actions. L'Expert en questions sociales assurera un suivi rapproché de la réalisation des activités du cadre du plan d'actions en faveur de la population Batwa.

Concernant les actions d'IEC (Information-Éducation-Communication) et de CCC (Communication pour le Changement de Comportement), il est recommandé de réaliser la plupart d'entre elles à travers l'organisation des sketches, des spots publicitaires, des théâtres, des ateliers de sensibilisation, des séances pratiques d'éducation nutritionnelle (démonstrations culinaires, des magazines, etc.). Selon les entretiens menés avec les associations des Batwa lors des consultations organisées à leur endroit, en vue d'éviter la discrimination et de renforcer la cohésion sociale au niveau communautaire, il a été recommandé qu'au cours de la réalisation de ces actions, les ménages Batwa bénéficiaires soient ensemble avec les autres communautés bénéficiaires.

Cependant, il a été indiqué que les séances de sensibilisation sur les violences sexuelles et basées sur le genre soient organisées à part pour les Batwa étant donné que cette thématique est très sensible pour cette communauté qui a une culture spécifique sur le sujet. En effet, au niveau de cette communauté, on note beaucoup de cas des mariages précoces, des mariages illégaux, des cas de polygamie, de concubinage, de séparation et de divorce.

Les transferts monétaires devraient intervenir pendant des périodes cruciales marquant la vie des Batwa. Il est souhaitable par exemple que ces transferts coïncident avec les périodes de soudure, les périodes de rentrée scolaire, les périodes des campagnes agricoles (acquisition des semences et des autres intrants).

Comme mentionné dans le document du projet, ce sont les femmes Batwa qui vont percevoir les fonds transférés qui sont considérées comme les piliers des ménages en général et en particulier en ce qui concerne l'alimentation familiale et l'éducation des enfants. Cette approche

favorisera l'efficacité de la gestion de cet argent et contribuera à améliorer la responsabilisation des femmes dans la participation à la gestion des biens des ménages.

Au cours de ces entretiens, il a été indiqué qu'il existe déjà dans la zone du projet un dispositif mis en place dans le cadre du projet « ONU-Femmes ». En effet, l'Agence des Nations Unies « ONU-Femmes » a financé un projet de renforcement du leadership féminin chez les Batwa. Ce projet qui a été clôturé avait une couverture nationale. Parmi les acquis de ce projet, figurerait une mise en place d'un dispositif des femmes leaders Batwa formées par ce projet en matière de gouvernance et de participation. Il semble que ce dispositif serait reconnu et respecté par toute la communauté Batwa. Au cas où cette information s'avérerait fiable, cet acquis pourrait être capitalisé et mis à profit dans la mise en œuvre du présent cadre de planification. Cette information pourra être vérifiée lors des consultations qui seront organisées lors de l'évaluation sociale et de l'élaboration des plans spécifiques à chaque province.

Le fait que ce sont les femmes qui vont percevoir l'argent ne constitue donc pas un blocage mais constitue plutôt un atout car l'affectation de ces fonds sera réalisée comme prévu. En effet, il a été indiqué des entretiens qu'au cas où ce sont les hommes qui en percevront, ils allaient beaucoup plus les affecter dans la consommation de l'alcool et dans le concubinage. En outre, il est aussi suggéré d'organiser régulièrement des consultations à l'endroit des ménages Batwa bénéficiaires des appuis afin d'anticiper des problèmes éventuels pouvant surgir lors de la réalisation du présent cadre de plan d'action.

7.2. Analyse des parties prenantes

➤ Gouvernement:

Dans sa politique et stratégie sectorielles, le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de la des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre mobilise des financements et coordonne des actions en faveur des groupes vulnérables dont les Batwa. C'est dans ce contexte qu'il a élaboré la politique Nationale de Protection Sociale et a mis en place une commission nationale de la protection sociale avec un Secrétariat exécutif Permanent pour la rendre opérationnelle, il fait des efforts en contribuant dans l'acquisition des matériaux de construction comme les tôles et les aides alimentaires pour les familles Batwa les plus nécessiteuses. Il mène également des actions de plaidoyer pour que les familles Batwa soient intégrées dans les villages de paix construits à travers tout le pays.

➤ Partenaires techniques et Financiers et ONGs internationales:

Banque Mondiale, (différents projets comme les projets PADSS et PUVSBGSF-RGL), ONG CONCERN, CARE, Action Batwa, Norwegian Church AID, World Vision. Ces partenaires interviennent dans des secteurs variés comme l'appui à la production agricole et d'élevage, à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages Batwa, à l'éducation à la paix, à l'éducation nutritionnelle, à la résilience aux changements climatiques, à l'habitat, à la scolarisation des enfants Batwa et à l'appui juridique (facilitation de l'enregistrement des ménages mariés illégalement et des enfants Batwa à l'état civil).

➤ Société Civile:

Il s'agit surtout des associations des Batwa telles que l'UNIPROBA, l'Action Batwa, l'Association Duhaguruke Dukore (ADD) et celles des non Batwa qui ont comme objectif de ramener les Batwa au même niveau de vie des autres composantes ethniques (Hutu et Tutsi) dans tous les domaines de la vie nationale et de lutte pour la cause de la femme Mutwa.

Comme leçons apprises, le constat est que les approches d'intervention de ces partenaires ne sont pas les mêmes. Certains intervenants utilisent des approches participatives tandis que d'autres le sont moins. Certains acteurs appuient seulement les initiatives mixtes (groupements mixtes : Batwa et non Batwa). C'est le cas de l'ONG «CONCERN» dans la province de Kirundo) tandis que d'autres donnent des appuis exclusifs aux Batwa. C'est notamment l'ONG « Norwegian Church AID. De même, certains financent des microprojets intégrés tandis que d'autres financent une seule activité. Il n'y a ni synergies ni complémentarité entre intervenants pour une meilleure coordination et plus d'impacts de leurs actions. Ces interventions sont de faible ampleur, éparpillées et ne permettent pas d'enregistrer des résultats palpables.

Pour une meilleure mise en œuvre du projet, compte tenu des faibles capacités des associations des Batwa, il sera procédé au renforcement des capacités de ces associations en matière d'alphabétisation, d'utilisation des téléphones, de suivi participatif, de la tenue des réunions, de notions de gestion, comptabilité élémentaire, à l'épargne et au crédit, la mobilisation à la participation aux activités du projet, à l'organisation et gestion des associations.

➤ **Renforcement des capacités**

Les actions de renforcement des capacités seront également organisées à l'endroit des institutions chargées de la mise en œuvre du projet tant au niveau central que décentralisé. Il s'agit du Secrétariat exécutif permanent de la commission nationale de la protection sociale, ses points focaux au niveau provincial. Il s'agira également de la Direction Générale de la Solidarité nationale ainsi ses points focaux tant au niveau provincial que communal (CDFC au niveau province et au niveau communal). Le renforcement des capacités portera notamment sur la politique opérationnelle de sauvegardes de la Banque Mondiale PO 4.10, les autres documents de sauvegarde, sur les activités anticipées dans la mise en œuvre des actions en faveur des batwa dans le CPPA ainsi que d'autres plans à suivre et sur le suivi-évaluation participatif pour une meilleure compréhension et un suivi plus facilité sur le terrain. Il s'agira aussi des appuis tant au niveau matériel que financier de ces institutions.

Pour plus d'efficacité, d'impact et de durabilité des actions du projet, il est suggéré que ce dernier puisse développer un partenariat fort avec les autres projets qui sont sur le même terrain avec les mêmes groupes cibles. Pour son opérationnalité, une bonne coordination de ce cadre de partenariat s'impose. Elle se ferait à travers la tenue régulière des réunions d'échanges au cours desquelles les différents acteurs concernés discuteront l'état de mise en œuvre de la convention en vue de prendre des décisions facilitant sa mise en œuvre. Parmi les projets qui feraient partie de ces interactions, il y a lieu de citer les projets soutenus par la Banque Mondiale comme le projet d'Appui au Secteur de la Santé du Burundi (KIRA) et le Projet d'Urgence relatif à la Violence Sexuelle Basée sur le Genre et la Santé de la Femme dans la Région des Grands Lacs (PUVSBGSF-RGL) qui relèvent du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le VIH/SIDA.

Il s'avère aussi important de procéder au renforcement des capacités des associations des Batwa en matière d'alphabétisation, d'organisation et de fonctionnement des associations, de notions élémentaires de comptabilité, de suivi-évaluation participatif et de leadership en vue de leur permettre de mieux répondre aux besoins locaux sur leurs collines respectives.

CHAPITRE VIII : MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION.

8.1. Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation sont des activités phares pour ce genre de projet. Elles permettront de renseigner sur le niveau du déroulement des activités du présent plan, sur les problèmes éventuels liés à sa mise en œuvre, de pouvoir impliquer les ménages Batwa bénéficiaires des actions de ce cadre de planification, d'évaluer les impacts des actions et de tirer les leçons nécessaires pour la poursuite de ces actions. Pour que ce système soit bien opérationnel et efficace, toutes les parties prenantes devront être associées activement. Ainsi, au niveau national, cette activité sera menée dans le cadre de la structure de suivi-évaluation du projet dans sa globalité.

Le suivi de la participation Batwa et la mise en œuvre de ce cadre sera assuré par le coordinateur des activités complémentaire au sein de l'Unité d'Appui à la Mise en Œuvre du Projet, responsable pour le suivi des impacts sociaux et en particulier aux bénéficiaires Batwas. Il devra être un suivi participatif qui implique tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du plan à tous les niveaux en vue de chercher à maximiser l'appropriation du processus de mise en œuvre dudit plan. Dès le début du projet, les points focaux provinciaux vont assurer la bonne participation des Batwas, sous la supervision du coordonnateur des activités complémentaires.

Les représentants des Batwas bénéficiaires dans chaque province seraient responsables pour le suivi de la participation des Batwas. Ils doivent faire les rapports mensuels aux points focaux communaux et provinciaux et au coordinateur des activités complémentaire de l'Unité d'appui à la mise en œuvre du Projet. Celui-ci doit contribuer une section sur la mise en œuvre de CPPA dans les rapports de suivi du projet.

8.2. Quelques indicateurs des résultats.

En vue de pouvoir mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des résultats, les indicateurs sont présentés ci-après pour insérer dans le cadre des résultats du projet en général :

Tableau n°5 : Indicateurs des résultats

Composantes du projet	Indicateurs des résultats
Composante 1	Nombre de bénéficiaires Batwa aux séances générales d'IEC Nombre de séances spécifiques (violence, santé reproductive) d'IEC organisées avec les bénéficiaires Batwa
Composante 1	Le nombre de ménages Batwa bénéficiaires des transferts monétaires
	Nombre de ménages Batwa appuyés ayant envoyé leurs enfants à l'école
	Nombre de ménages Batwa bénéficiaires pratiquant des initiatives génératrices de revenus

Composantes du projet	Indicateurs des résultats
	Nombre des ménages Batwa bénéficiaires ayant des enfants dont la situation nutritionnelle s'est améliorée
	Nombre des ménages Batwa appuyés et ayant changé de comportement ;
	Nombre des ménages Batwa appuyés dont les consommations ont augmenté
	Nombre des Batwa bénéficiaires du projet ayant accès à la Carte d'Assistance Médicale (CAM) et aux services de santé.
Composante 2	Nombre de ménages Batwa enregistrés dans le registre
Composante 3	Nombre de Batwa impliqués dans le suivi évaluation participatif de la mise en œuvre du CPPA.

CHAPITRE IX. PROCEDURES DE RESOLUTION ET DE GESTION DES PLAINTES

Lors de la mise en œuvre des activités du présent projet, des plaintes éventuelles pourront surgir. Ces dernières pourraient donc affecter la cohésion sociale au niveau communautaire s'il n'y a pas d'actions envisagées pour les résoudre.

En effet, les facteurs qui pourraient être à l'origine de ces griefs sont notamment, la mauvaise identification des bénéficiaires, le retard dans les transferts monétaires, la mauvaise gestion des fonds transférés et des cas de vol éventuels.

Il convient donc d'anticiper en proposant plusieurs méthodes efficaces de résolution de ces griefs. Parmi ces approches, nous pouvons citer notamment la prévention, la gestion des plaintes à travers les mécanismes traditionnels de résolution des conflits ainsi que le recours à la justice.

9.1.La prévention des conflits.

La prévention des plaintes est la meilleure stratégie permettant d'éviter ou de limiter les conflits. Dans ce cadre, les actions préventives à mener seront axées sur l'organisation permanente des consultations à chaque étape de mise en œuvre du plan. En effet, une bonne communication et un dialogue préventif entre tous les acteurs s'avèrent indispensables à ce stade. Ces activités sont de nature à faciliter la circulation de l'information à tous les niveaux et au même moment au sein des différents acteurs concernés en particulier la population Batwa. Il est très important d'associer toutes les catégories de la population Batwa en l'occurrence les hommes adultes, les femmes adultes et les jeunes des deux sexes dans ces consultations. Cette pratique crée et maintient la confiance réciproque de tous les partenaires impliqués dans le projet

9.2.La résolution des conflits à travers les mécanismes traditionnels

En cas de conflits qui surgiraient malgré les actions préventives antérieurement menées, il est suggéré qu'ils soient traités selon deux façons : (i) les mécanismes traditionnels de résolution des conflits existant au niveau communautaire, (ii) une ligne téléphonique.

Le fonctionnement de ces mécanismes locaux se base sur la collaboration entre les institutions *Bashingantahe*/notables, les élus collinaires, les autorités religieuses et les autres sages reconnus par les communautés à la base. Pour que ces institutions inspirent confiance aux Batwa, elles devront intégrer leurs représentants choisis librement par eux-mêmes à cet effet. Un registre de plainte sera ouvert au SEP provincial afin d'enregistrer toute plainte reçue des comités locaux. Cette approche de règlement des différends privilégie l'arrangement à l'amiable au lieu de saisir les tribunaux. Ainsi, au cours des séances qui seront organisées à cet effet, les parties en conflit exposeront aux membres de ces structures la nature du conflit qui les oppose. Et comme ils le font d'habitude, après les débats et échanges relatifs au différend, ils devront prononcer séance tenante, les décisions conciliatrices prises pour départager à l'amiable les parties en conflit.

Toutefois, pour plus d'efficacité et d'opérationnalité, ces mécanismes traditionnels devraient être renforcés par des comités locaux consultatifs (4 comités par province à raison d'un comité

par commune) mis en place à cet effet avec un cahier de charge bien défini. Lesdits comités devront comprendre des représentants des Batwa notamment les femmes et les jeunes.

Le cahier de charge de ces comités se résume en points ci-après (avec le nombre de jours indicatifs entre parenthèses pour chaque étape du processus):

- Enregistrer les conflits identifiés ;
- Rapporter ces conflits aux structures traditionnelles de résolution des conflits au niveau communautaire (5 jours);
- Participer dans les séances de résolution de ces conflits (15 jours);
- Rédiger les procès-verbaux liés à la résolution des plaintes (10 jours);
- Suivi de la résolution des plaintes (5 jours);
- Rédiger les rapports liés à la résolution des plaintes (10 jours);
- Envoyer les rapports au SEP provincial, chaque trimestre. Le SEP provincial sera responsable pour la transmission des rapports au responsable des activités complémentaires au niveau central.

Sur cette même lancée, il est aussi proposé qu'en cas de nécessité et de volonté, les parties en conflit pourraient se choisir un médiateur consensuel pour les aider à se réconcilier en trouvant un terrain d'entente acceptable par les deux parties. Le processus d'arbitrage doit être terminé six semaines après le dépôt du grief auprès du médiateur.

Il sied de rappeler évidemment que le règlement de ces conflits devra se passer d'une façon participative, libre et consensuelle en vue de favoriser l'équité et la cohésion sociale dans la zone du projet.

Il s'agira aussi d'établir une ligne téléphonique qui servira pour les plaintes dans le cadre du projet. Ce numéro téléphonique, ainsi que le mécanisme de gestion de plaintes, sera diffusé aux Batwas afin qu'ils puissent s'adresser au bon endroit en cas des plaintes.

Lesdits comités et gestionnaire de ligne téléphonique devront être dotés d'un formulaire (voir modèle en annexe) à utiliser pour l'enregistrement des plaintes et pour le suivi de la résolution des griefs et de la mise en œuvre des jugements rendus.

9.3. Recours à la justice.

En fin, il est proposé que pour des conflits n'ayant pas pu trouver des solutions au sein de ces structures traditionnelles appuyées par les comités consultatifs mis en place, il sera procédé au recours à la justice qui devra se saisir de ces cas pour juridiction. Dans ces conditions, la partie lésée devra préparer une plainte à déposer au niveau des tribunaux en prenant soin d'informer l'autre partie à travers la transmission d'une copie de la plainte. Toutefois, il est recommandé de fournir tous les efforts nécessaires afin de pouvoir minimiser de tels cas étant donné qu'ils exigent des longues procédures et entraînent beaucoup des dépenses liées aux frais judiciaires.

CHAPITRE X. CONCLUSION

Le présent cadre de planification d'Actions reflète la situation socio-économique de la population Batwa, les actions à mener dans le cadre du présent projet, le cadre légal et juridique, les impacts du projet tant au niveau positif que négatif, les modalités pratiques de sa mise en œuvre, le mécanisme de suivi-évaluation ainsi que le mécanisme de résolution des griefs éventuels pouvant surgir lors de sa mise en œuvre.

Son exécution permettra aux ménages Batwa de bénéficier des retombés du projet au même titre que les autres citoyens burundais conformément à la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale PO/PB 4.10 relative aux peuples autochtones.

ANNEXES

Annexe 1. Projet de Termes de référence pour la l'élaboration des plans des en faveur des peuples autochtones pour le Projet d'appui aux filets sociaux

1. Contexte du projet

Sur demande du Gouvernement du Burundi, la Banque Mondiale a accepté de financer le Projet d'Appui aux Filets Sociaux en vue de le soutenir dans ses efforts de la mise en œuvre de sa politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La phase de préparation du projet a permis d'attester l'existence de la population Batwa authentifiée comme autochtone dans sa zone d'intervention (Gitega, Karusi, Kirundo et Ruyigi). C'est dans ce contexte que la Banque Mondiale déclenche sa politique de sauvegarde P O 4.10 relative aux peuples autochtones comme il en est d'usage pour tout projet qu'elle finance affectant directement des populations autochtones. Les principes de cette politique stipulent que l'élaboration du cadre de planification repose sur l'organisation des consultations publiques préalables, libres et fondées sur la communication des informations requises aux populations concernées durant tout le cycle du projet (planification, mise en œuvre et suivi évaluation) afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vues et de s'assurer qu'elles soutiennent le projet. L'un des résultats de ces consultations est l'élaboration d'un cadre de plan d'actions en faveur de cette population afin qu'elle puisse jouir de toutes les retombées du présent projet.

2. Description du projet

Le Projet d'Appui aux filets Sociaux en phase de préparation sur financement de la Banque Mondiale vient pour appuyer le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre de sa Politique Nationale de la Protection sociale (PNPS). Cet appui se traduira à travers des transferts monétaires aux ménages vulnérables ayant des enfants en bas âge et vivant dans un état d'extrême pauvreté. Le projet inclut aussi des actions visant le changement de comportement, le renforcement du développement du capital humain et l'amélioration des conditions socio-économiques des ménages bénéficiaires. La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de ces actions est axée sur les stratégies d'IEC (Information-Education-Communication) et de CCC (Communication pour le Changement de Comportement).

Au niveau des transferts monétaires, les ménages bénéficiaires recevront un montant de 20.000 Fbu par mois pendant 30 mois. Etant donné que les femmes sont considérées comme les piliers des ménages en général et en particulier en ce qui concerne l'alimentation familiale et l'éducation des enfants, ce sont elles qui vont percevoir cet argent. Cette approche favorisera l'efficacité de sa gestion et contribuera à améliorer la responsabilisation des femmes dans la participation à la gestion des biens des ménages.

Ce projet comporte trois composantes :

Composante 1 : Soutien à un programme de transferts monétaires

Cette première composante soutiendra le développement et l'exécution d'un programme de transferts monétaires ciblant les ménages burundais avec enfants vivant en situation d'extrême pauvreté et dans les régions sélectionnées. À terme, ce programme vise les ménages les plus pauvres du Burundi (environ 300 000 ménages, soit 2 millions de personnes). Le projet soutiendra la première phase du programme, qui consiste à atteindre les ménages avec enfants les plus pauvres vivant dans les régions du Nord et de l'Est (48,000 parmi environ 100 000 ménages exposés à un risque permanent d'insécurité alimentaire et de malnutrition, soit

640 000 personnes). Le programme national de filet sociaux s'articulera autour de deux éléments : (1) des paiements prévisibles et réguliers et (2) la promotion d'un capital humain de base, à travers un ensemble des mesures d'information, de communication et d'éducation conçues pour inciter à l'adoption de comportements positifs en matière de nutrition et de développement de la petite enfance parmi les ménages et communautés bénéficiaires.

Composante 2 : Soutien à la mise en place des mécanismes d'un système élémentaire de filets sociaux

Cette composante sera consacrée au soutien du développement et de la coordination d'un système élémentaire de protection sociale. Elle sera également consacrée au soutien du développement et de la mise en œuvre de quatre instruments fondamentaux pour la coordination et l'intégration des filets sociaux ciblant les ménages les plus pauvres et les plus défavorisés du Burundi : un mécanisme de ciblage et un registre, les modules fondamentaux d'un système d'information et de gestion, les modules de base de suivi et d'évaluation et le renforcement des capacités pour l'exécution du SNPS.

Composante 3 : Gestion de projet

Cette composante soutiendra la gestion du projet et les processus clés du programme.

3. Situation des peuples autochtones dans la zone du projet

Les Batwa ont été toujours marginalisés et discriminés par les autres communautés ethniques du Burundi. Suite aux phénomènes d'exclusion et de stigmatisation qu'elle subit depuis longtemps et qui sont liées à son histoire, sa culture et son mode de vie, elle mène une vie très précaire dans ce sens qu'elle se trouve dans un état d'extrême vulnérabilité et de pauvreté qui l'empêche de se développer comme les autres citoyens burundais. Dans ces conditions, elle devra bénéficier des avantages de ce projet au même titre que les autres communautés bénéficiaires de la société burundaise.

4. Objectifs de l'étude détaillée pour l'élaboration du plan

Etablir l'effectif de la population Batwa dans la province de XXXX

L'objectif de l'étude est d'identifier de manière précise les effectifs, les ménages et la localisation des populations Batwa dans la province de XXXX. Par localisation, il s'agit des présences permanentes ou sédentaires des Batwas partout dans la province, et sur chaque colline.

Identification des modes de vie, utilisation des ressources naturelles, organisation sociale et relation des populations Batwas avec d'autres burundais ainsi qu'avec l'administration locale

L'étude devra effectuer un bilan de la littérature disponible sur le sujet des Batwas au Burundi. Elle approfondira sur le terrain ces connaissances à partir d'entretiens avec les Batwas bénéficiaires, les autorités locales et les animateurs des ONGs locales.

Élaborer avec, et faire valider par, les intéressés un PPA

Ce Plan en faveur des peuples autochtones (PPA) aura les objectifs suivants :

- Réduire la pauvreté de toutes les populations et encourager un développement durable ;
- Identifier les impacts, positifs et négatifs, potentiels du projet sur la population ciblée dans son contexte spécifique ;

- Respecter la dignité, les droits de la personne, et la culture des populations Batwas ;
- S'assurer que les bénéficiaires reçoivent les bénéfices culturellement adaptés et équivalents à ceux que reçoivent tous les autres groupes ;
- Assister les peuples Batwas à améliorer leur situation juridique, politique, sociale, économique, culturelle et psychologique

Ce plan doit être élaboré de manière participative avec les intéressés. La version élaborée doit leur être restituée et ils doivent la valider de manière formelle dans un ou plusieurs ateliers participatifs.

Annexe 2. Rapport synthèse des consultations organisées à l'endroit des Batwa de la zone du projet.

Dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Planification en faveur de la Population Batwa, les Consultations prévues à l'endroit des représentants des Batwa ont été organisées dans les quatre provinces (Gitega, Karusi, Kirundo et Ruyigi) en dates du 20/9 au 23/9/2016 comme le montre le calendrier (annexe 4). Elles ont été menées librement (c'est-à-dire sans aucune obligation ou pression quelconque), au préalable (dans le cadre de la préparation) pour que les Batwa adhèrent en âmes et conscience au projet tout en ayant à l'esprit, l'éventualité de participer à atténuer toute possibilité de conflit inhérent au projet. Soulignons qu'elles avaient débuté longtemps avant par des entretiens organisés à l'endroit des associations des Batwa comme l'UNIPROBA et l'ADD.

Il importe de souligner qu'elles ont été organisées sous forme de focus groups à l'aide des guides d'entretien conçus à cet effet. Ainsi, au niveau de chaque province, l'effectif des participants était de 40 représentants des Batwa à raison de 10 participants par commune concernée par le projet.

Les points des guides d'entretien facilitant les échanges entre les participants et l'animateur portaient sur les aspects ci-après:

- Les objectifs et les activités du projet d'appui aux filets sociaux ;
- Les modalités pratiques de sa mise en œuvre ;
- Les constats sur la situation socio-économique de la population Batwa ainsi que les commentaires et les recommandations y relatifs;
- Les impacts positifs du projet et les risques inhérents au projet
- Les mesures d'atténuation des risques ;
- Les moyens de subsistance des Batwa ;
- Les relations existantes entre les Batwa, l'administration et les autres communautés ethnique et ;

L'animation de ces consultations a été guidée par la démarche participative qui consiste à donner la parole à tout le monde. Le détail se trouve dans la matrice ci-après.

TABLEAU SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

Domaine d'intervention	Contraintes exprimées /Préoccupations	Recommandations	Commentaires/observation
Mise en œuvre des activités du projet	Faibles capacités liées notamment à l'analphabétisme, manque de compétences en suivi-évaluation participatif, faible participation	Renforcer les capacités de la population Batwa en matière de suivi-évaluation participatif, alphabétisation, participation citoyenne	Au cours des consultations, il a été rapporté que la plupart des Batwa adultes ne savent ni lire ni écrire
	Manque de transparence dans l'identification des bénéficiaires des appuis du projet	Associer les Batwa dans toutes les étapes du projet (organisation des consultations régulières à l'endroit des Batwa en vue d'échanger sur l'exécution du projet et sur des problèmes éventuels liés à sa mise en œuvre)	Les représentants des Batwa ont exprimé des inquiétudes d'exclusion au cours de l'identification des listes des bénéficiaires
		Valider publiquement des listes des bénéficiaires	Il y aura des assemblées générales au niveau collinaire pour valider les listes
		Assurer la représentativité des Batwa dans les différents comités qui seront mis en œuvre dans le cadre du projet	
	Problèmes d'acquisition des frais transférés	Assurer le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet	
		Identifier les canaux les plus sûrs à travers lesquels les fonds transférés pourront transiter	Différents canaux ont été proposés notamment les comptes des COOPEC, des postes, les comptes des associations des Batwa
Mauvaise utilisation des fonds transférés	Transférer les fonds au cours des périodes critiques (période de soudure, période de rentrée scolaire, pendant les campagnes agricoles) à beaucoup		
Santé	Insuffisance des Cartes d'Assistance Médicale	Achat des cartes d'Assistance Médicale pour les ménages Batwa qui n'en ont pas	Il a été indiqué que malgré l'octroi des cartes d'assistance médicale, tous les ménages Batwa n'ont pas été servis
	Difficultés de payer le ticket modérateur (suppléments à payer) pour les soins de santé même pour ceux qui possèdent des cartes d'assistance médicale	Appuyer les ménages Batwa dans le paiement des tickets modérateurs pour faciliter davantage leur accès aux soins de santé	
	Remplacement des Agents de Santé Communautaires BATWA par des hutu ou tutsi à la fin de leurs mandats	Sensibiliser les autorités administratives et sectorielles pour remplacer les Batwa qui terminent leurs mandats au niveau des différents comités par d'autres Batwa	

Domaine d'intervention	Contraintes exprimées /Préoccupations	Recommandations	Commentaires/observation
	Difficulté de payer la contribution pour l'ambulance	Appuyer les Batwa dans le paiement de la contribution pour l'accès à l'ambulance	
	Faibles connaissances de lutte préventive et de prise en charge de certaines maladies (exemple : tuberculose, maladies carencielles, etc.)	Renforcer les capacités des ménages Batwa à travers les séances de sensibilisation et d'information sur les méthodes de lutte contre ces maladies	Ces séances seront organisées sous forme d'ateliers
	Persistance des attitudes négatives à l'utilisation des services de santé (des femmes enceintes qui ne font pas des consultations prénatales et ou postnatale, des mères qui n'emmènent pas leurs enfants à la vaccination)	Organisations des séances de sensibilisations et d'information à l'endroit des ménages Batwa en particulier les femmes. Ces séances seront organisées ensemble avec les autres femmes des autres communautés ethniques)	
	Persistance des maladies liées au manque d'hygiène (maladies diarrhéiques et infectieuses)	Organisation des séances de sensibilisation et d'information sur l'importance d'hygiène	
	Manque des documents administratifs (extraits d'acte de naissance et de mariage) limite l'accès des Batwa aux soins de santé	Appuyer les ménages Batwa dans l'acquisition des documents administratifs à travers les actions de facilitation de l'enregistrement des naissances et des mariages à l'état civil	
Education	Très faible scolarisation des enfants Batwa	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les ménages Batwa dans la scolarisation de leurs enfants (frais scolaires et matériel, alimentation des enfants) ; - Sensibiliser les ménages Batwa à envoyer leurs enfants à l'école ; - Sensibiliser les autorités administratives et scolaires à pour qu'ils encouragent les enfants Batwa à poursuivre la scolarisation 	
	Manque des documents administratifs (extraits d'acte de naissance et de mariage) limite l'accès des enfants Batwa à l'éducation	Appuyer les ménages Batwa dans l'acquisition des documents administratifs à travers les actions de facilitation de l'enregistrement des naissances et des mariages à l'état civil	
Sécurité alimentaire	Très faible accès à la terre	Organiser des séances de plaidoyer auprès des autorités administratives pour qu'elles facilitent l'accès des Batwa à la Terre	
	Insécurité alimentaire	Faciliter l'accès des ménages Batwa à l'alimentation (transferts monétaire)	

Domaine d'intervention	Contraintes exprimées /Préoccupations	Recommandations	Commentaires/observation
Situation nutritionnelle	Malnutrition élevée chez les enfants Batwa de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes : (maladies carencielles dues même chez les adultes et les enfants) (qualité et quantité insuffisantes)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des ménages Batwa sur l'éducation nutritionnelle (groupes d'aliments, composition des aliments, préparation des aliments, alimentation adaptée aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes et allaitantes ; - Appuyer les ménages des Batwa à la mise en place des jardins potagers ; - Sensibiliser les ménages Batwa sur l'hygiène corporelle, des aliments et des ustensiles de cuisine 	
Accès à la justice	Difficultés de l'accès des Batwa à la justice	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des instances judiciaires pour faciliter l'accès des Batwa à la justice ; - Orienter les Batwa chez les partenaires oeuvrant dans le secteur de la justice 	
Relations avec l'administration et avec le reste des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Faible collaboration avec l'administration locale et UNIPROBA - Faible niveau de partage d'informations - Faible représentativité dans les instances de prise de décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les autorités administratives et sectorielles pour faire participer les Batwa dans les instances de prise de décision (réunions de planification du développement, réunion d'informations sur différents sujets comme la sécurité, la lutte contre les maladies épidémiques, intégration des Batwa dans les structures communautaires : différents comités opérationnels au niveau communautaire) 	

Annexe 3. Liste des personnes rencontrées

Annexe 3.1. Liste des autorités administratives et sectorielles rencontrées.

PROVINCE	NOM ET PRENOM	FONCTION OCCUPEE
GITEGA	NIBIGIRA Gérard	Conseiller Principal du Gouverneur de GITEGA
	HAVYARIMANA Cendrine	Point focal du Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale à GITEGA
KARUSI	NZISABIRA Léonidas	Médecin provincial de KARUSI
	NTAHONDEREYE Jean Bosco	Point focal du Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale à KARUSI
RUYIGI	ABDALA HASSAN	Gouverneur de la province de RUYIGI
	MUKOKEREZA Dismas	Médecin provincial de RUYIGI
KIRUNDO	NGABONZIZA Gérard	Conseiller Principal du Gouverneur de KIRUNDO
	NZORIRONKANKUZE JeanBatiste	Médecin provincial de KIRUNDO

Annexe 3.2. Liste des Participants aux consultations organisées à l'endroit des Batwa et aux associations qui les appuient.

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES.

Province de Gitega

Date : 20/09/2016

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
1.	BADAMBE	NIACE	GITEGA	UNI PROBA	78719872	
2.	NRABIMANA	ALEXANDRE	GITEGA	ELEVE	-	
3.	MENYEREJE	THASE	GITEGA	ACTION BATWA	71540833	
4.	NTIMPIRANGEZA	ASTERI	GITEGA	sem kibabwo IWA	71618941	
5.	NEOTUNGICIMPAYE	LIBERAIE	GITEGA	UNI PROBA	78894729	
6.	NYONZIMA	Mediatrice	GITEGA	ASC	7954486	
7.	BARAHGONEYE	Suzwizi	BUGENDANA	icedede		
8.	MUCWIMBORE	Destile	GITEGA	MASERUKIYE URWARUKA WASENETI PROBA		
9.	BARUSANZE	Emmanuel	ITABA	NASERUKIYE URWARUKA	6806217	
10.	MUMUKONA	Aidier	ITABA	member de l'uni proba	78026637	
11.	KIRAMPABA	Prangine	BUGENDANA	UNI PROBA	71.177.818	
12.	KABURU	Seth	BURAZA	UMUREMESHANA YAGI	72439360	

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
13	MUKIZIPI	Boniface	BUGENDANA	Chirman	71092730 69487418	
14.	MARIBAGABURU	Amande	BUGENDANA	UGCO	-	
15.	NYABAKUNZI	Amande	BURAZA	UMPROBIA	-	
16.	MIZIGIYIMANA	Priscille	BUGENDANA	Tujijurle	-	
17.	BAVUBAHE	JOSERONE	BURAZA	NAWENUZE	68828988	
18.	IRANTEZUBA	ESIZABA	BURAZA	NIKORABA		
19.	TELEZO	NIMANI	BURAZA	UWIZIZIBERE		
20.	NTIAMPESA	Joselyne	bugaga	COSA	62679713	
21.	GUTANA	Lozo Pini	GITEGA	TWIKANBUME TU GWIZIUMBU	79039842	
22.	BARAKAGANDA	Teremiyu	BURAZA	TUBURAMANA		
23.	NBUWIMANA	Connalie	ITABA	UNI PROBA	71175659	
24.	MPAWWAYO	stephanie	ITABA	COSA	69946899	
25.	BUREGEYA	Claude	"	COS	-	
26.	NDIKUMANA	Genevieve	"	UNI PROBA	-	
27.	BURUYENGEZA	Bernithe	"	UNI PROBA	-	

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
28.	MISIGO	André	II	UNIPROBA	-	
29.	GIHENA	E. Richard	GITEGA	Agent d'Action Sociale	79988913	
30.	BARAVUMA NYANDWI	Pierre	BUGENDABA	UNIPROBA	68643825	
31.	NYANDWI	Bonifac	BURAZA	UNIPROBA	7950578	
32.	NTIBISHIMIRWA	Jean	BUGENDABA	UNIPROBA	-	
33.	MURURUNGU	Mathieu	BUGENDABA	UNIPROBA	79608972	
34.	RUFIKIRI	Gabriel	BUGENDABA	UCEDD	79070608	
35.	MISIGO	Zakariya	ITABA	UMUREMESHU	68145962	
36.	MURURUNGU	Georges	ITABA	UMUREMESHU	9069436806	
37.	USIRAGIRA	Benoît	BURAZA	umurivyi	-	
38.	NYONKURU	Alexis	BURAZA	A.S.C	-	
39.	USASEGAMISE	Ephraïm	BURAZA	umurivyi	-	
40.	USARANA	Elyeze	BURAZA	umurivyi	-	

N.B : au numéro 37, il faudra lire « umurivyi (agriculteur) au lieu de « umurivyi (sans signification)

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES.

Province de Karusi

LIEU : C.P.D
Centre pour le Développement de Karusi

Date : 21/09/2016

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
1.	NYAMUPAGAZI	Dicodonné	NYABIKERE	INIPROBA	69382125	
2.	ASTOYI	Thomas	NYABIKERE	(Twa)	-	
3.	MIBURD	J. Claude	NYABIKERE	Jeune élève (Twa)	61610448	
4.	GATHUNGU	SARONA	NYABIKERE	A.S.C	69420754	
5.	DADAYI	Gustave	MUTUMBA	-	79190933 69120200	
6.	NYIGIRA	Benjamin	MUTUMBA	Élève	67649007	
7.	MUGAMBIKA	PIERRE	MUTUMBA	Torgeron	-	
8.	HAVYARIMANA	ZERAVE	MUTUMBA	A.S.C	-	
9.	SHAKOMBWA	Pisito	MUTUMBA	ASERUKIYETA	-	
10.	NYAMURUNGU	Antoine	MUTUMBA	Élève	-	
11.	MISAGO	Beauregard	MUTUMBA	ASERUKIYETA	-	

5

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
12.	NTIQUITOKA DCA		Gihogazi	Asesukwa ABatwa	69406152	
13	KAMUCISHA	Diondani	GIHOGAZI	Sesukwa ABatwa	69867331	
14.	ZAWEDE	Kayel	GIHOGAZI	Asesukwa ABatwa	-	
152.	NKORERIMANA	Gemerson	GIHOGAZI	Umurimyi	-	
16.	BIZIMANA	Michel	GIHOGAZI	A.S.C	69536390	
17.	NDEYEMANA	Emmanuel	GIHOGAZI	BOSA	68124967	
18.	MUNEZERO	Juzetta	GIHOGAZI	umurimyi	-	
19.	SHIMAJEUV	odette	GIHOGAZI	umurimyi	-	
20.	ndaanyi Sal	meraniye	GIHOGAZI	umurimyi	-	
21.	KICABURUNDI	Stovase	SIHOGAZI	A.S.C	-	
22.	SINDOSIHEBURA	jeanme	BUGENYURI	Umunyeshuri	-	
23.	KARONEROMI	Marie	BUGENYURI	umurimyi	-	
24.	NKORERIMANA	EVANGELINE	BUGENYURI	ASC	-	
25.	NDAYAMBASE	romyly	BUGENYURI	UMURIMYI	-	
26.	NYANDWI	leonie	BUGENYURI	Umurimyi	-	

6

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
27.	CIMONA	MATARI	BUGENYURI	umurimyi	-	
28.	NDAHABONIMANA	Simon	BUGENYURI	ASC	79992627 61515331	
29.	BUCUMI	Felicien	BUGENYURI	umurimyi	61647275	
30.	mayange	Donostano	BUGENYURI	umurimyi	61514757	
31.	MSTIMI RIMANA	Péché	BUGENYURI	imPROBA	61645836	
32.	BUCUMI	Buzemisa	MUTUMBA	umurimyi	-	
33.	KUBWIMANA	Sesizima	MUTUMBA	Profocali	69180326	
34.	BAVUKURE	Olas	MUTUMBA	ATENICARUSI	69787474 77107986	
35.	HABONIMANA	PASCASIE	NYABIKERE	Agriculteur	-	
36.	NZISABIRA	K Sitello	NYABIKERE	umurimyi	-	
37.	NIZIGAMA	JOKIRWA	NYABIKERE	umurimyi	-	
38.	MANIRAKIZA	Athanas	NYABIKERE	Cultivateur	-	
39.	NDAYISENGA	André	NYABIKERE	Cultivateur	-	
40.	NDUHURUBUR	Isaac	NYABIKERE	Cultivateur	-	

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES.

Province de Ruyigi

Date : 22/09/2016

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
1.	DUSABE	Noëlle	BUTAGANWA	-	61159837	
2.	BURURU	Fran	BIZAGAZWA	-	09249352	
3.	BAPAKURU	Ricard	BUTAGANWA	-	-	
4.	SURUMU	Mathias	BUTAGANWA	-	-	
5.	SINDAYIGAYA	maimette	Butaganwa	Coop	71778700	
6.	MUKANUYA		BUTAGANWA	-	-	
7.	NAKAMANO	Judith	"	Confital	68496522	
8.	BATWINEFE	Mathias	"	-	-	
9.	NYUMUKIZA	Janine	BWERU	-	-	
10.	CITERETSE	BEATRICE	BWERU	-	79216932	
11.	BEBE	Amiri	BWERU	-	-	
12.	NDAVISHIMWE	Sefaphira	BUTAGANWA	-	-	

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
13.	NDANDIYAMA	Clère	BUTAGANWA	-	-	
14.	KWIZERA	ESPERANCE	BWERU	-	-	
15.	NDABAYIMANA	Gaudence	BUTEZI	-	-	
16.	NABIGEME	Fabiola	BUTEZI	-	-	
17.	NABUSIMBO	Alexandre	BWERU	-	-	
18.	SABORUKURU	Mathias	BUTAGANWA	-	-	
19.	BAPAKURU	Méthode	BUTAGANWA	-	-	
20.	JUMA	WEASA	BWERU	-	-	
21.	NACUMI	Special	BWERU	-	-	
22.	NDERAKURU	Médiateur	BUTEZI	omulomme	-	
23.	NTIKAZOTERA	Benjamin	BUTEZI	-	6157219	
24.	NYANDWI	Leonard	BUTEZI	-	-	
25.	MATANBIKO	KABURO	BUTEZI	-	-	
26.	NDAGIYIMANA	KAGIRIYA	BCEZI	-	-	
27.	NIMUBONA	Richard	GURURU	-	68477400	

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
28.	NDEREYIMANA	Vital	BUTEZI	-	616148	
29.	UTAHONDI	Libe	GISURU	-	68474308	
30.	BAJELWA	JARIN	GISURU	-	-	
31.	NSANTORWANA	Alex	GISURU	-	-	
32.	SEBATIWA	MORISI	GISURU	-	-	
33.	NYAMBIMANA	FORDIA	GISURU	-	-	
34.	HAKESIMANA	BEYATIRI	GISURU	-	7117894	
35.	BAHITA	Emmanuel				
36.	BAHITA	Emmanuel	GISURU	chef d'antenne Umuwami	79022470 69540167	
37.	BUKURU	Gaspard	BUTEZI	-		
38.						
39.						
40.						

LISTE DES PERSONNES CONSULTEES.

Province de Kirundo

Date : 23/09/2016

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
1.	HATUNGITANA	Goroji	RUGABIRA	UMURIMBI	7923580	
2.	Muteziwabo	Josephine	Buga bira	umurimbi		
3.	BUTURURU	PASIRAN	BUCOSTI	umurimbi		
4.	MITARI	JAMBERIRO	BUSABIRA	umurimbi	69083027	
5.	MUBAHISIRO	EDASIRA	BUSABIRA	umurimbi		
6.	NYABENDA	NADIA	BUGABIRA	UMURIMBI	6797753	
7.	MUNYABIGO	Jede Dieu	BUGABIRA	UMURIMBI	69655646	
8.	MUKAMUBENGE	NASITAZIA	BUGABIRA	UMURIMBI		
9.	NGENZENDORE	ERIC	BUGABIRA	umurimbi	6977395	
10.	NYABUHORO	RITIA	BUSONI	umurimbi	68219016	
11.	MUBUKO	ROZATA	BUSONI	umurimbi		

11

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
12.	NCIBUSHAMABUK	Jacqueline	Kirundo	umurimiye	69 388 619	
13.	BATAMVIZIYA	Jasmine	Kirundo	umurimiye		
14.	MANIRAMBONA	CAROLINA	Kirundo	umurimiye		
15.	Bocabambibite	SIMONE	NTEGA	umurimiye	69405476	
16.	NDUMUCU	PASCASINA	NTEGA	umurimiye	- -	
17.	KAMPAYANO	VERONIQUE	BUSASASI	umurimiye	- -	
18.	MUKANKORUKA		NTEGA	umurimiye	- - -	
19.	NKURIGINGANA	ENAMUERI	BUSONI	UMURIMIYE	69585511	
20.	KAZIZUKA	FERRARI	KIRUNDO	UMURIMIYE	- - -	
21.	USENGIVUMU	Pascal	BUSONI	Facilitateur	68437407	
22.	MATAKARA	François	KIRUNDO	UMURIMIYE	-	
23.	NKERAMIHIGO	JUVENA	BUSONI	PERIZI DAN WISHIMANA	68991644	
24.	NABASHIMYE	José	KIRUNDO	Facilitateur	69870546 79 895 111	
25.	NDUWIMANA	EMELYNE	KIRUNDO	Présidente	-	
26.	Bocabambibite		Kirundo	umurimiye	69405476	
27.	RUSA SA	UMAS	NTEGA	UMURIMIYE	69 382726	

12

Numéro	Nom	Prénom	Commune d'origine	Fonction occupée	Téléphone de contact	Signature
28.	Ndagijimana	virginie	Kirundo	umurimiye	69 39 3481 79 083331	
29.	Muengentwari	Aloise	Bugabira	umurimiye	68 15 2043	
30.	Harekimana	CONRADTE	BUSONI	umurimiye	6636 2180	
31.	Muengentwari	Pélagie	Bugabira	umurimiye	7126131 68221579	
32.	Muengentwari	Jeanbaptiste	Kirundo	Umubanyi	79487438 69237550	
33.	Mibuso	Jean Clive	NTEGA	umubumyezi	66260952	
34.	buvandimwe	pascal	NTEGA	umurimiye		
35.	Nduzi se ngo	TARAZI	NTEGA	umurimiye		
36.	Nduzi se ngo		NTEGA	umurimiye		
37.	KANYALU		NTEGA	umurimiye		
38.	HAMUYUBU	KURU	BUSONI	Murimiyezi		
39.	KANYINDI		BUSONI	Murimiyezi		
40.						

Annexe 4. Calendrier des consultations.

Date	Province	Nombre de participants	Personnes à rencontrer	Objet des consultations
20/09/2016	Gitega	40 à raison de 10 participants par commune	<ul style="list-style-type: none"> - 4 membres du comité de l'antenne communale de l'UNIPROBA ; - 3 représentants des femmes Batwa ; - 2 représentants des jeunes Batwa - 1 représentant d'une association appuyant la population Batwa; 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange avec les autorités provinciales sur la mission des consultations avec la population Batwa ; - Échange sur le projet, l'approche de sa mise en œuvre ; les contraintes socio-économique des Batwa (éducation, santé, situation nutritionnelle, planning familial, violences sexuelles basées sur le genre, etc) ; - Collecte des données sur les effectifs des Batwa dans les 4 communes
21/09/2016	Karusi	40 à raison de 10 participants par commune	<ul style="list-style-type: none"> - 4 membres du comité de l'antenne communale de l'UNIPROBA ; - 3 représentants des femmes Batwa ; - 2 représentants des jeunes ; - 1 représentant d'une association appuyant la population Batwa; 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange avec les autorités provinciales sur la mission des consultations avec la population Batwa ; - Échange sur le projet, l'approche de sa mise en œuvre ; les contraintes socio-économique des Batwa (éducation, santé, situation nutritionnelle, planning familial, violences sexuelles basées sur le genre, etc) ; - Collecte des données sur les effectifs des Batwa dans les 4 communes
22/09/2016	Ruyigi	40 à raison de 10 participants par commune	<ul style="list-style-type: none"> - 4 membres du comité de l'antenne communale de l'UNIPROBA ; - 3 représentants des femmes Batwa ; - 2 représentants des jeunes Batwa - 1 représentant d'une association appuyant la population Batwa; 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange avec les autorités provinciales sur la mission des consultations avec la population Batwa ; - Échange sur le projet, l'approche de sa mise en œuvre ; les contraintes socio-économique des Batwa (éducation, santé, situation nutritionnelle, planning familial, violences sexuelles basées sur le genre, etc) ;

Date	Province	Nombre de participants	Personnes à rencontrer	Objet des consultations
23/09/2016	Kirundo	40 à raison de 10 participants par commune	<ul style="list-style-type: none"> - 4 membres du comité de l'antenne communale de l'UNIPROBA ; - 3 représentants des femmes Batwa ; - 2 représentants des jeunes BatwaA - 1 représentant d'une association appuyant la population batwa; 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange avec les autorités provinciales sur la mission des consultations avec la population Batwa ; - Échange sur le projet, l'approche de sa mise en œuvre ; les contraintes socio-économique des Batwa (éducation, santé, situation nutritionnelle, planning familial, violences sexuelles basées sur le genre, etc)

Annexe 5 : Formulaire de gestion des plaintes

Formulaire de gestion des plaintes					
No de plainte		Copies envoyées à			
Nom de l'enregistreur		Partie réceptrice			
Province/Commune/Colline		Partie responsable			
Date		Copie pour base des données			
		Copie pour le demandeur			
Information sur le (a) plaignant (e)			Plainte reçue par :		
Nom			Téléphone		
Numéro de téléphone			Réunion communautaire		
Adresse			Courrier		
colline			Informel		
Commune/Province			Autres		
Signature de plaignant(e)					
Détails de plainte (Cochez la case pertinente)					
Manque de transparence dans l'identification des ménages Batwa bénéficiaires		Non-réception des fonds		Situation de vol d'argent	
Faibles performances des prestataires des services		Non-disponibilité des équipements requis		Autre	
Exclusion (femme, jeune)		Tension intrafamiliale			
Information détaillée sur la plainte					
<i>Description de plainte</i>					
Information sur la gestion de plainte					
<i>Description d'action requise :</i>					

